# CONTRAT DE VILLE

## ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

# RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

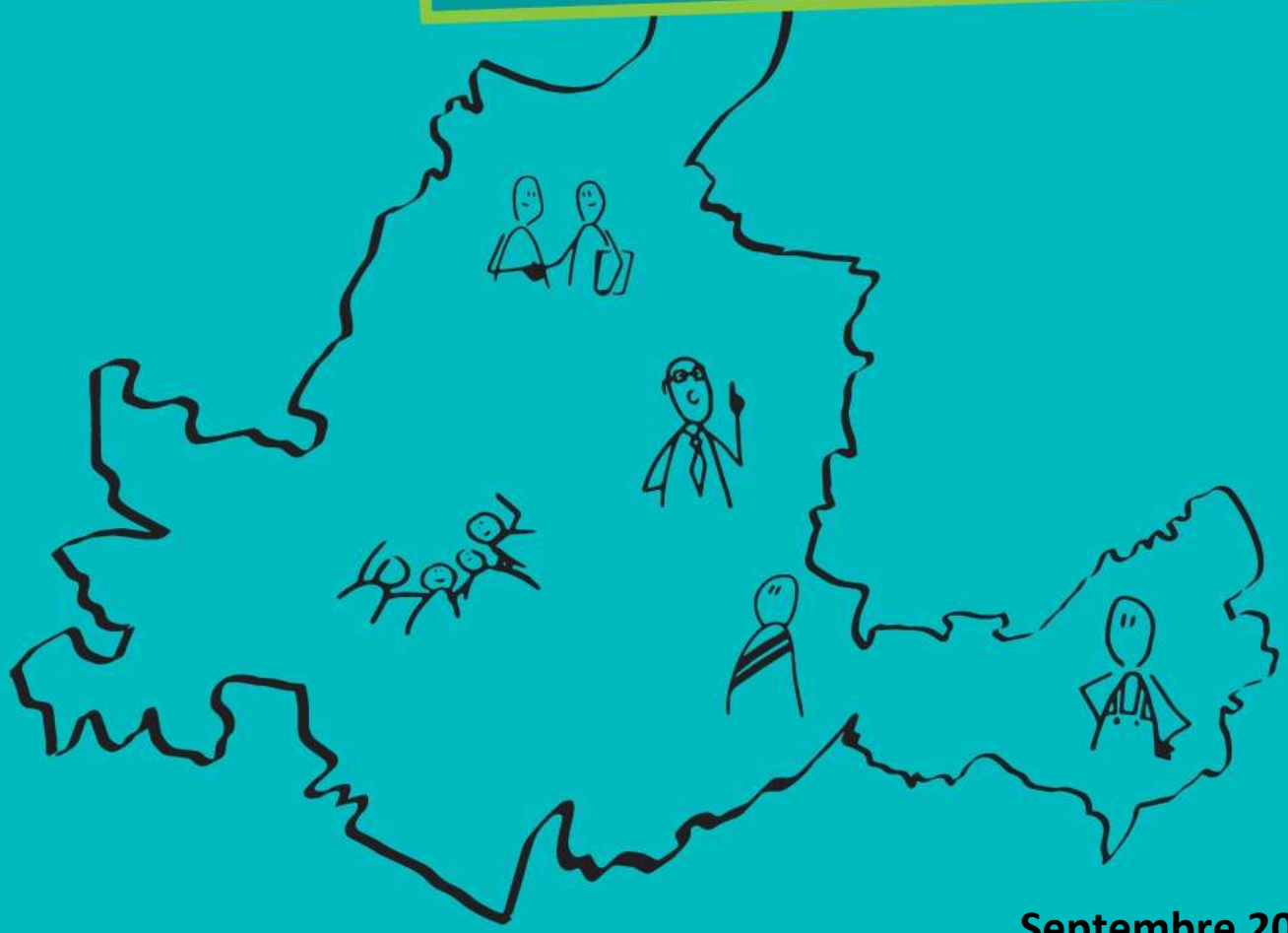

**Septembre 2016**

angersloiremetropole.fr

angers loire métropole
communauté d'agglomération

# Editorial

La politique de la Ville associée aux programmes de rénovation urbaine, déployée depuis trente ans dans les quartiers prioritaires, présente des résultats contrastés.
En effet, la physionomie des quartiers prioritaires et les conditions de vie des habitants se sont améliorées : habitat réhabilité et cadre de vie requalifié dans les quartiers de renouvellement urbain, accès aux services publics facilité, meilleure formation.... Autant d'avancées qui n'ont cependant pas permis de faire face à la dégradation des situations économiques et sociales de ces territoires, où se concentrent les populations les plus fragiles.
En effet, si de nombreux habitants ont pu accéder à des emplois pérennes, à une meilleure situation sociale, bien souvent, ils ont quitté ces quartiers, laissant place à une population plus démunie.
Le nouveau contrat de ville signé par les villes d'Angers, de Trélazé et Angers Loire Métropole, a vocation à poursuivre les mesures mises en œuvre pour réduire les inégalités entre ces quartiers et le reste l'agglomération.

A l'heure d'un nouveau contrat pour les six années à venir, la question de l'évaluation de la politique de la ville est centrale. Elle contribue à rationnaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion des services au public et à rendre plus efficace la dépense publique.
Evaluer c'est en effet mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, remettre en cohérence.
Evaluer, c'est également permettre aux citoyens d'apprécier les impacts de la Politique de la Ville, et aux décideurs d'en améliorer la pertinence, l'efficacité, la cohérence au service d'une seule ambition : la réduction des inégalités.

Voici par exemple quelques questions d'évaluation des politiques publiques auxquelles qu'Angers Loire Métropole, les services de l'Etat et les partenaires du Contrat de ville souhaitent répondre : comment les actions de réussite éducative permettent-elles d'accompagner les enfants dans leur parcours scolaire ? Dans quelle mesure la gestion urbaine de proximité permet d'améliorer le cadre de vie ? Comment mieux accompagner les habitants pour lever les freins qu'ils rencontrent dans leurs recherches d'emploi ?

Dans ce but, les partenaires du contrat de ville de l'agglomération angevine ont décidé de co-construire, en lien avec les conseils citoyens, un référentiel complet d'évaluation, afin de :

- mesurer la réalisation des objectifs et les impacts des différents volets du contrat de ville, à partir de la définition de critères de réussite,
- croiser les regards pour tirer des enseignements des actions réalisées, apprécier les atouts et faiblesses du contrat de ville, faire ressortir une analyse partagée des enjeux et des préconisations,
- donner aux décideurs et aux acteurs les éléments d'information utiles pour affiner leur stratégie d'action en vue de l'adoption d'éventuelles mesures correctives,
- mobiliser les acteurs associatifs et institutionnels intervenant sur les territoires, qui ont une bonne connaissance des réalités sociales du quartier.

Il nous appartiendra à tous de faire vivre ce référentiel, de manière partenariale et participative, pour qu'il devienne un véritable outil au service de la réduction des inégalités que vivent nos quartiers.

Le Président de la communauté urbaine
Angers Loire Métropole

Christophe Béchu

La Préfète de Maine et Loire

Béatrice Abollivier

# Sommaire

**Editorial** ..... **3**

**POURQUOI UN REFERENTIEL ?** ..... **7**

**L'impératif d'évaluer les contrats de ville** ..... **9**

Le principe d'évaluation inscrit dans les textes de loi ..... 9

Evaluer une politique publique ..... 9

L'indispensable évaluation du contrat de ville ..... 9

**Un référentiel d'évaluation pour se poser les bonnes questions** ..... **11**

Le contrat de ville : un foisonnement d'enjeux et d'acteurs ..... 11

Une démarche d'évaluation qui soulève des questions ..... 11

Un référentiel pour cadrer la démarche d'évaluation ..... 11

**Un référentiel co-construit** ..... **12**

La co-construction comme une évidence ..... 12

Les acteurs impliqués ..... 12

Les partenaires du contrat de ville ..... 13

Les différentes étapes de co-construction du référentiel ..... 14

**LE REFERENTIEL** ..... **15**

Présentation du référentiel ..... 17

**Lire le référentiel** ..... **18**

Une présentation circulaire ..... 18

La lecture de la rosace ..... 18

**Rappel des objectifs opérationnels du contrat de ville** ..... **19**

Les 3 piliers "Emploi et développement économique" ..... 19

Le référentiel "Emploi et développement économique" ..... 21

Le référentiel "Cohésion sociale" ..... 23

Orientation stratégique "Réduire les inégalités" ..... 23

Orientation stratégique "Solidarité entre générations" ..... 25

Orientation stratégique "Renforcer le lien social et le vivre ensemble" ..... 27

Le référentiel "Cadre de vie et renouvellement urbain" ..... 29

Orientation stratégique "Gestion urbaine de proximité" ..... 29

Le NPRU inscrit dans le contrat de ville avec une gouvernance et un fonctionnement propre ..... 31

L'élaboration d'un nouveau tableau de bord de suivi des objectifs pluriannuels ..... 31

Angers sollicitée pour préfigurer et tester cette démarche innovante ..... 31

L'étude politique de peuplement dans l'optique du référentiel ..... 34

Orientation stratégique "Politique de peuplement" ..... 35

Orientation stratégique "Politique de peuplement" ..... 37

**LA MOBILISATION DU REFERENTIEL** ..... **39**

**Les différentes étapes de l'évaluation ..... 41**
Une dynamique en 3 temps ..... 41
Les différents temps de l'animation ..... 42
1. Priorisation et récolte de la donnée ..... 42
2. L'analyse de la donnée ..... 42
3. La production / valorisation de la donnée ..... 43
**Une évaluation intégrée au contrat de ville ..... 45**
Une dynamique intégrée dans l'animation du contrat de ville ..... 45
L'animation du référentiel : les modalités de gouvernance ..... 45
Calendrier de l'évaluation ..... 46
Focus sur les conseils citoyens ..... 48
**LA BOITE A OUTILS ..... 49**
Présentation ..... 51
Les fiches indicateurs : Exemple (le corpus complet est disponible en annexe) ..... 52
Le tableau d'analyse et de suivi des indicateurs ..... 53
Des outils à disposition des conseils citoyens ..... 54
Enrichir qualitativement le référentiel en mobilisant les conseils citoyens ..... 54
Avec quels outils seront-ils susceptibles d'intervenir ? ..... 54
Comment les conseils citoyens seront-ils mobilisés ? ..... 55
Les temps d'analyse partagée ..... 56
Rappel des objectifs de l'analyse partagée ..... 56
L'organisation de ces temps ..... 56
Le déroulement de la réunion ..... 56
L'impératif de connaître le rôle de chacun ..... 57
La fiche d'analyse partagée ..... 58
La rosace chiffrée ..... 59
Une carte interactive des tendances ..... 59

# POURQUOI **UN REFERENTIEL ?**

**L'impératif d'évaluer les contrats de Ville** > p.9

**Un référentiel pour se poser les bonnes questions** > p.11

**Un référentiel co-construit** > p.12

# L'impératif d'évaluer les contrats de ville

## Le principe d'évaluation inscrit dans la loi

### Une obligation légale

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend **obligatoire** l'évaluation du contrat de ville.

### Mais une libre définition des modalités de mise en œuvre

Selon l'article 6 de la loi, « *les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. Outre les indicateurs disponibles au niveau national pour chaque quartier prioritaire, les contrats de ville incluent des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale* ».

## Evaluer une politique publique

### Définition du concept

L'évaluation doit venir apporter une réponse quant à la réussite des ambitions initiales de la politique concernée : **La politique est-elle efficace ? Répond-elle aux enjeux du territoire ? Les moyens mis en œuvre ont-ils été bien utilisés ? Etc.**
Ces différentes réponses permettront aux acteurs de la politique de la ville, soit de **maintenir le cap**, de **modifier les objectifs initiaux**, ou soit encore de **décider d'activer de nouveaux leviers**. Ainsi l'évaluation constitue **un outil au service des acteurs de la politique et permettant à terme d'améliorer sa mise en œuvre.**

### Une démarche avec des règles spécifiques…

Une démarche d'évaluation **ne s'improvise pas**, elle nécessite la mobilisation d'une méthodologie précise et répondant aux principes et règles développées en France sur cette discipline.
Résultant d'un choix politique, il s'agit de mettre l'accent sur certains aspects du sujet étudié. L'évaluation reste une démarche professionnelle subjective, néanmoins en mesure de produire un questionnement scientifique, construit autour d'outils d'analyses perfectionnés. Elle n'a pas vocation à porter un regard exhaustif sur toutes les actions du contrat de ville.

### …Mais avant tout un outil au service de la politique évaluée

Mais les modalités d'évaluation ne peuvent être imposées et doivent prendre en compte les spécificités de la politique concernée, les acteurs qui la composent et les moyens disponibles pour mener cette démarche.

## L'indispensable évaluation du Contrat de ville

Au-delà de l'obligation légale, l'évaluation du contrat de ville apparaît comme une nécessité :

- Elle mesure la réalisation des objectifs des différents volets du contrat de ville, à partir de la définition de critère de réussite

- L'évaluation du contrat de ville tire des enseignements des actions réalisées, apprécie les atouts et faiblesses du dispositif local et donne aux décideurs et aux acteurs les éléments d'informations utiles pour affiner leur stratégie d'action et renforcer la cohérence de la démarche collective
- Elle permet de croiser les regards pour une analyse partagée afin de faire ressortir des préconisations et proposer des aides à la décision, à la définition de mesures correctives
- Elle permet d'éclairer le décideur : créer de la connaissance sur la politique ;
- Enfin, elle propose un cadre d'échanges dans le but de renforcer la compréhension mutuelle des enjeux portés par chaque thématique et consolider le partenariat et l'implication des citoyens.

# Un référentiel d'évaluation pour se poser les bonnes questions

## Le contrat de ville : un foisonnement d'enjeux et d'acteurs

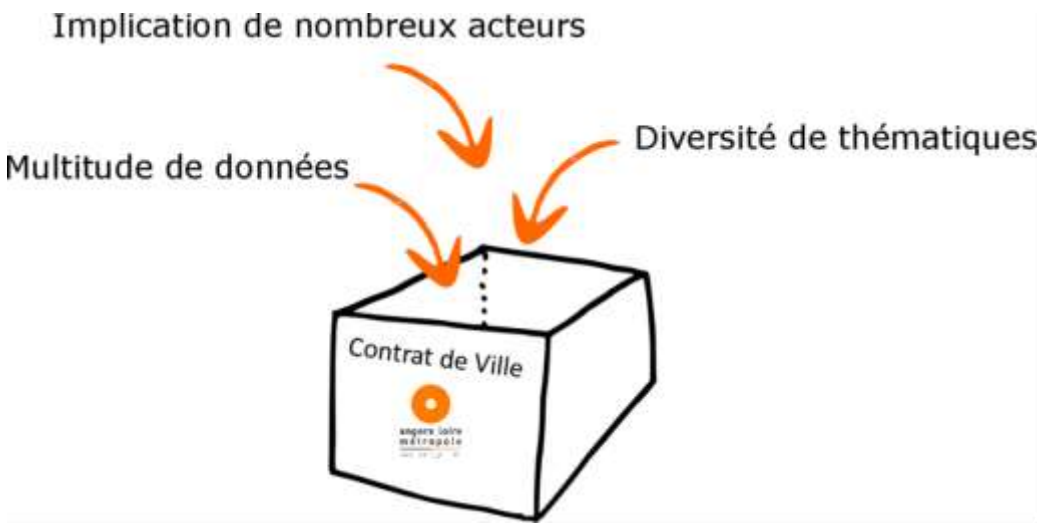


## Une démarche d'évaluation qui soulève des questions :

- Quelles informations aller chercher ?
- Comment analyser les informations obtenues ?
- Comment permettre une appropriation commune de l'évaluation ?
- Comment la rendre légitime aux yeux de l'ensemble des acteurs du contrat de ville ?
- Que faire de ces analyses ?
- Dans quelle mesure ces analyses vont-elles nous permettre de questionner ou de réorienter les politiques publiques ?

## Un référentiel pour cadrer la démarche d'évaluation :

Ce que nous voulons savoir

⇨ Les objectifs sont-ils remplis ?

Se mettre d'accord sur l'interprétation

⇨ Identifier des critères de réussite : « *Nous pourrons dire que l'objectif est rempli si …* »

Les preuves et indices à apporter

⇨ Objectiver l'analyse grâce à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Pérenniser et concrétiser la démarche d'évaluation

⇨ Etablir un schéma de gouvernance et préfigurer les outils opérationnels

⇨ Définir les modalités d'implication des partenaires

# Un référentiel co-construit

## La co-construction comme une évidence

Pour aller dans la bonne direction, la politique menée dans le cadre du contrat de ville nécessite l'implication de l'ensemble des « forces vives du territoire ». Acteurs et partenaires ont en effet une connaissance particulière, du fait de leurs champs d'interventions respectifs, des réalités sociales, économiques et urbaines des quartiers. Le croisement des regards est une richesse.

C'est pourquoi le référentiel d'évaluation du contrat de ville a été co-construit en mobilisant **l'ensemble des parties prenantes de la politique publique** afin de :

- Mobiliser leur expertise des politiques concernées
- Mobiliser leur expertise d'usage
- Croiser les regards
- Offrir l'opportunité aux participants de mettre en débat la traduction opérationnelle des grands enjeux du contrat de ville

## Les acteurs impliqués

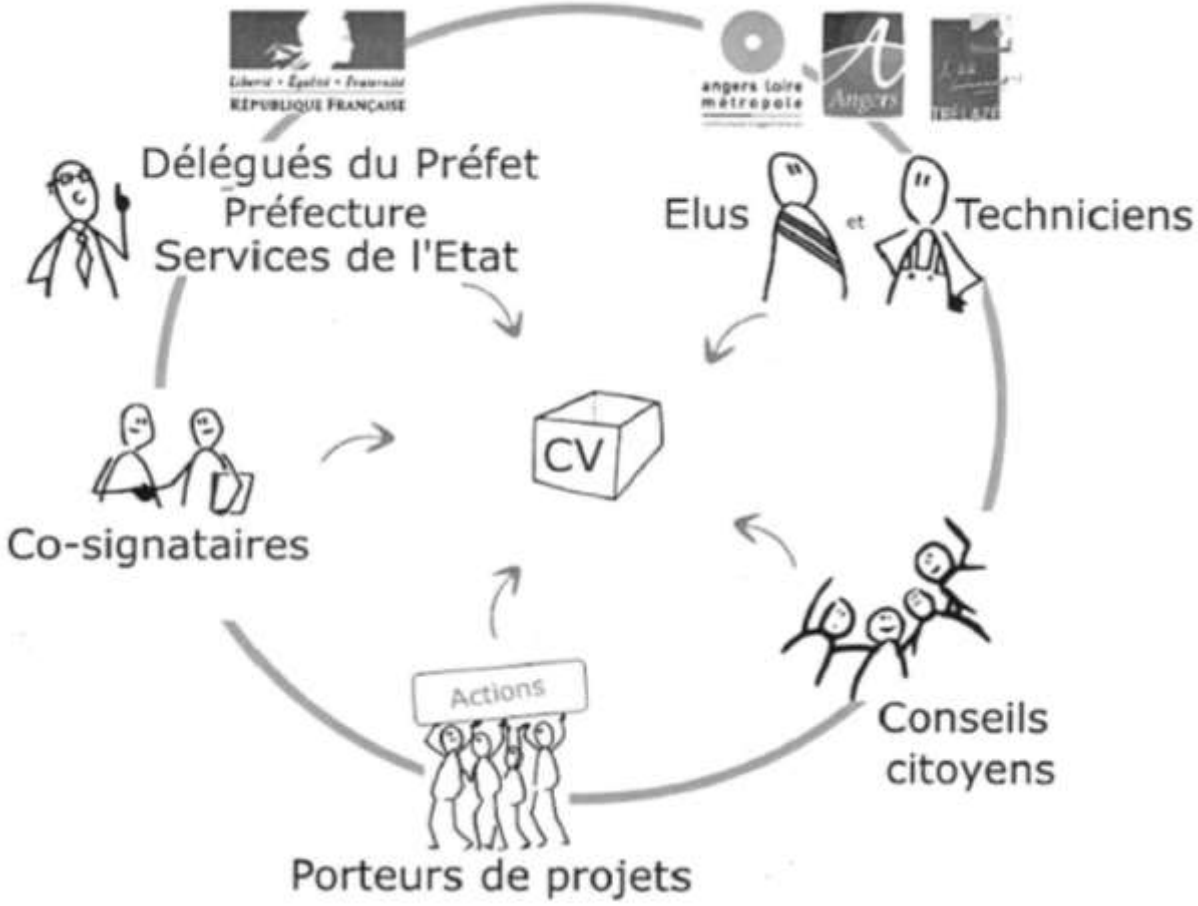

# Les signataires du contrat de ville

- Etat (Préfecture et services déconcentrés)
- Communauté urbaine Angers Loire Métropole
- Ville d'Angers
- Ville de Trélazé, Centre communal d'action sociale
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Conseil départemental du Maine-et-Loire
- Agence Régionale de Santé
- Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN)
- Caisse des dépôts et consignations
- Pôle Emploi
- Angers Loire-Habitat
- SOCLOVA
- Immobilière PODELIHA
- Logi-Ouest – Groupe Polylogis
- Adoma

# Les différentes étapes de co-construction du référentiel

## Phase 1

**Mobilisation des acteurs**

**Rencontre avec l'ensemble des acteurs du contrat de ville**

- **Consolidation d'un langage commun** sur: l'évaluation, le contrat de ville, et la dynamique en cours
- **Appropriation de la méthodologie innovante** employée dans la 2ème phase
- **Prise en main des objectifs opérationnels présents dans le contrat de ville**

Objectif opérationnel

Ex : Faciliter la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires

## Phase 2

**Détermination des critères de réussite**

**3 ateliers de travail**

Pour chacun des 3 piliers, un groupe de travail détermine des **critères de réussite** pour les objectifs opérationnels

Critère de réussite

*ALM aura facilité la création d'entreprises si*
**« L'offre de suivi des entreprises et des porteurs de projets est organisée et s'adapte aux besoins »**

## Phase 3

**Identification des indicateurs et de leurs modalités d'obtention**

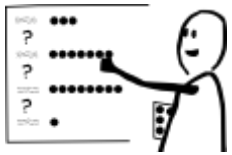

**3 ateliers de travail**

Pour chacun des 3 piliers, un groupe de travail identifie, au regard des critères de réussite des indicateurs permettant de vérifier l'avancée des objectifs au regard des critères de réussites

Indicateurs

Évolution du nombre d'habitants ALM dans les dispositifs d'accompagnement à la création et post création

Dont les habitants des QP accompagnés dans la création et post création

## Phase 4

**Le Test**

**Mise en situation et collecte de données**

Vérification de la pertinence des indicateurs sélectionnés sur 2 thématiques : le développement économique et la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Identification des marges de progression

Arrivons-nous à obtenir la donnée ?

Permet-elle une analyse ?

L'analyse apporte-t-elle une plus-value ?

# LE REFERENTIEL

**Présentation du référentiel** > p.17

**Lire le référentiel** > p.18

**Rappel des objectifs opérationnels du contrat de ville**> p.19

# PRESENTATION DU REFERENTIEL

## Ce qui doit être évalué

**3 piliers**

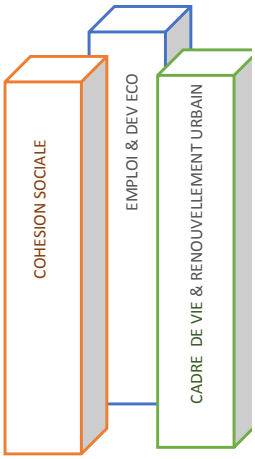


**Des objectifs opérationnels**

*Traduction des priorités et des orientations données au contrat de ville pour ses 6 années de mise en œuvre*

**3 axes transversaux**

*A prendre en compte sur l'ensemble des objectifs du contrat de ville*

*Prévention et lutte contre les discriminations*

*Egalité Femmes Hommes*

*Jeunesse*

## Ce qui a été produit

**Des critères de réussites**

*La traduction des objectifs opérationnels est nécessaire afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs aient une vision homogène des enjeux des objectifs du contrat de ville*

**Des indicateurs**

*De réalisation : ce qui a été fait*
*De résultats : ce que ça a produit*
*De contexte : qui fournissent des données chiffrées relatives à la situation socio-économique ou environnementale du quartier, en décrivant l'état initial et les tendances globales de l'évolution*
*A l'échelle des quartiers prioritaires ou d'ALM*

## Ce qui va être mobilisé

**Une boite à outils**

*Contenant l'ensemble des outils qui permettront une mobilisation effective du référentiel*

**Une cinquantaine d'acteurs impliqués et à mettre en musique**

*Signataires du contrat de ville, porteurs de projets, conseils citoyens, services des villes d'Angers et de Trélazé, les services de l'Etat, la CAF, le Conseil Départemental, etc.*

**Des règles du jeu nécessaires**

*La gouvernance qui fera vivre le dispositif et arrêtera précisément le rôle de chacun*

# Lire le référentiel

## Une présentation circulaire

- **Car l'ensemble des objectifs opérationnels sont interdépendants**

Bien que l'ensemble des objectifs répondent à des enjeux propres, ils sont interdépendants et doivent s'appréhender comme un tout cohérent.

- **Car le contrat de ville est en perpétuel mouvement**

- **Car le référentiel est avant tout un outil au service de l'amélioration des politiques publiques, un outil issu d'un travail collectif de co-construction qui doit être facilement compréhensible par tous**

La représentation sous forme de rosace permet une mobilisation rapide du référentiel.

## La lecture de la rosace

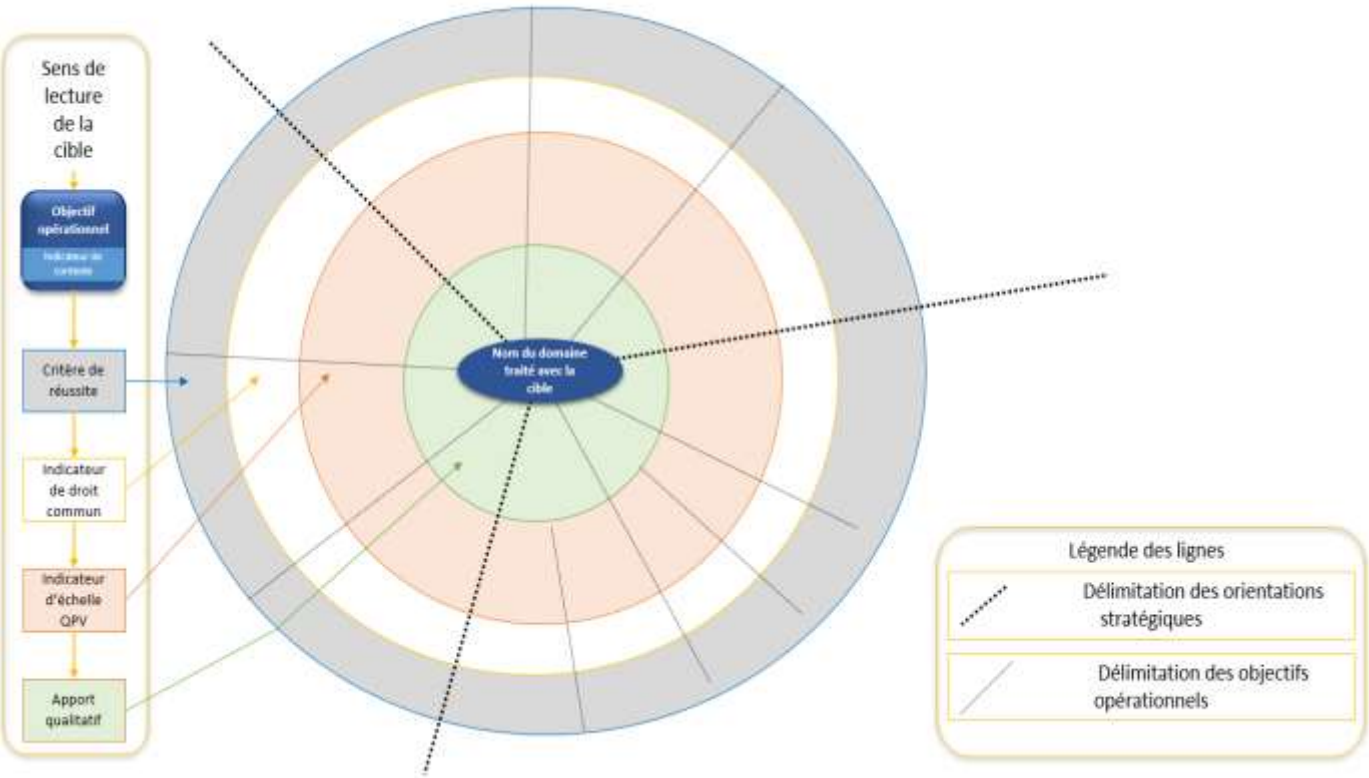

# Rappel des objectifs opérationnels du contrat de ville

## Le pilier « Emploi et développement économique »

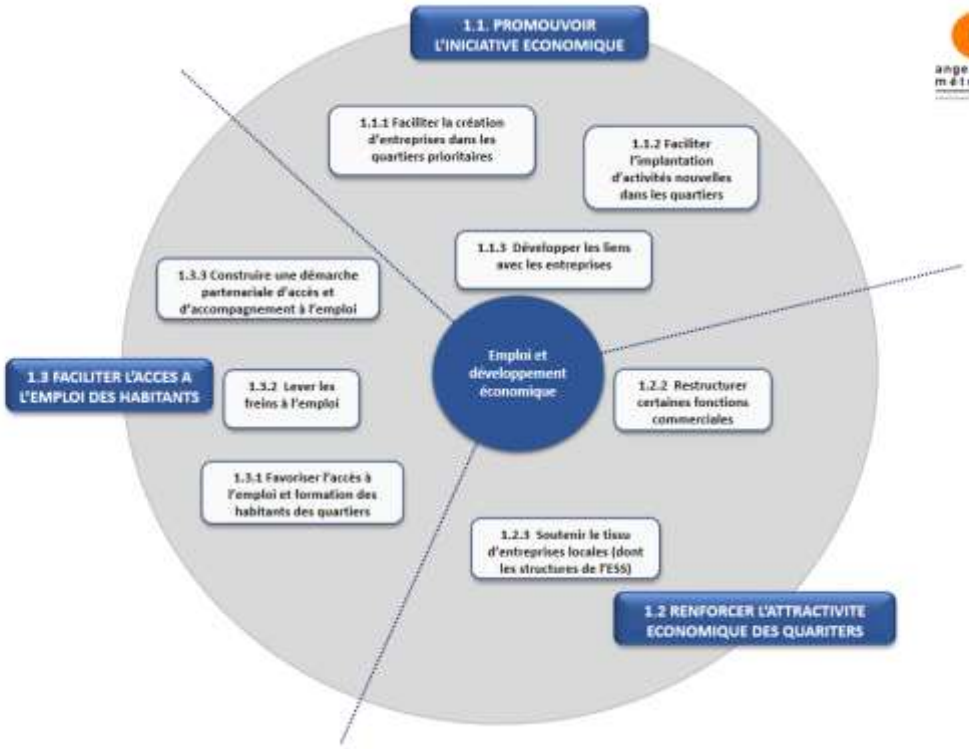

## Le pilier « Cohésion sociale »

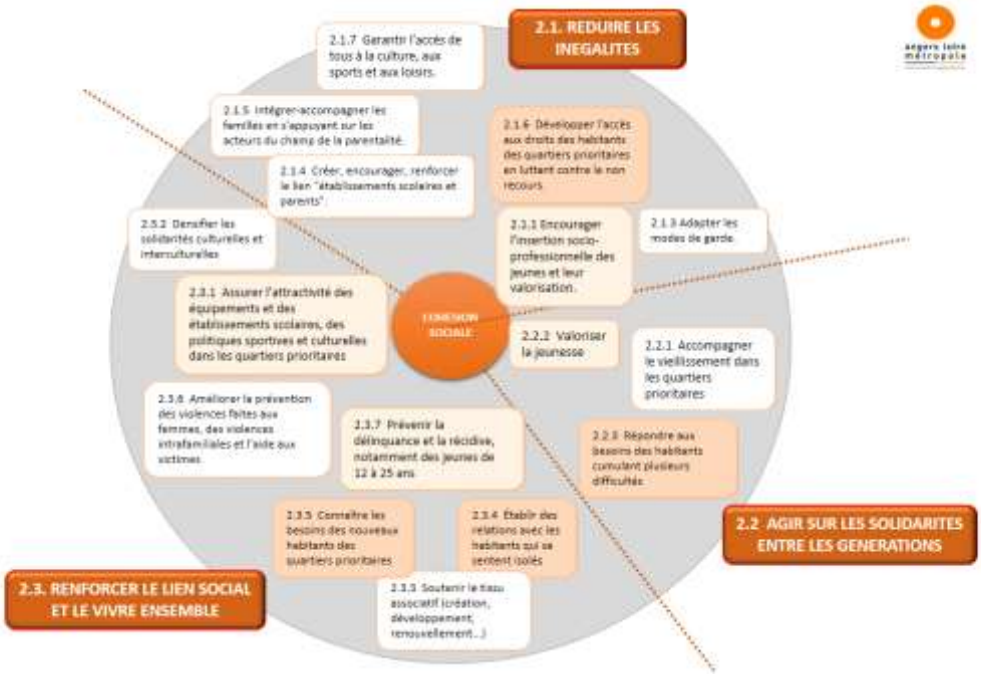


## Le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

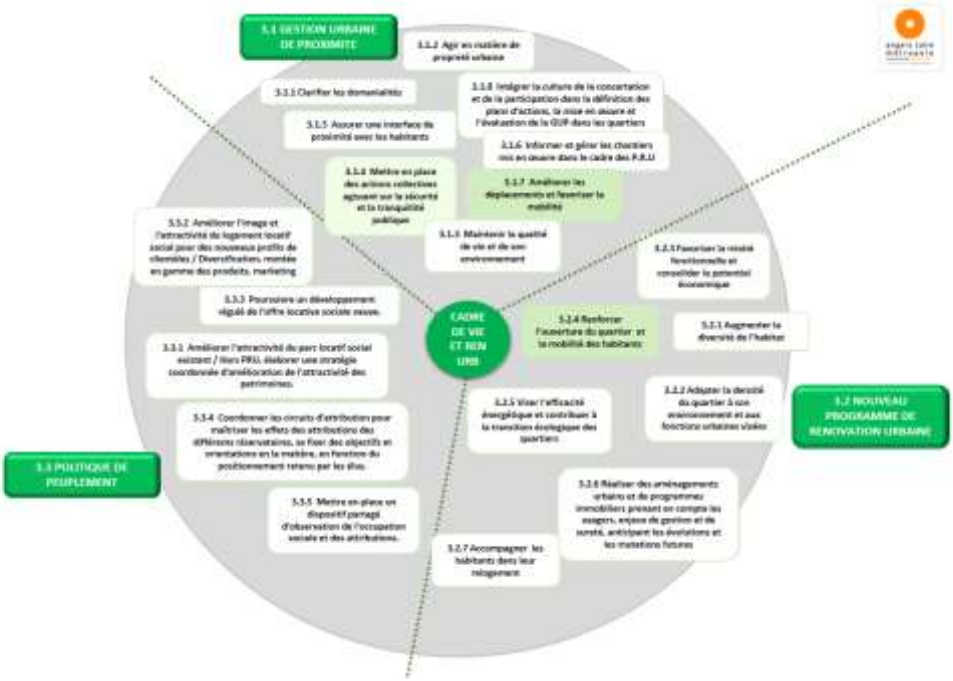

## Le référentiel « Emploi et développement économique »

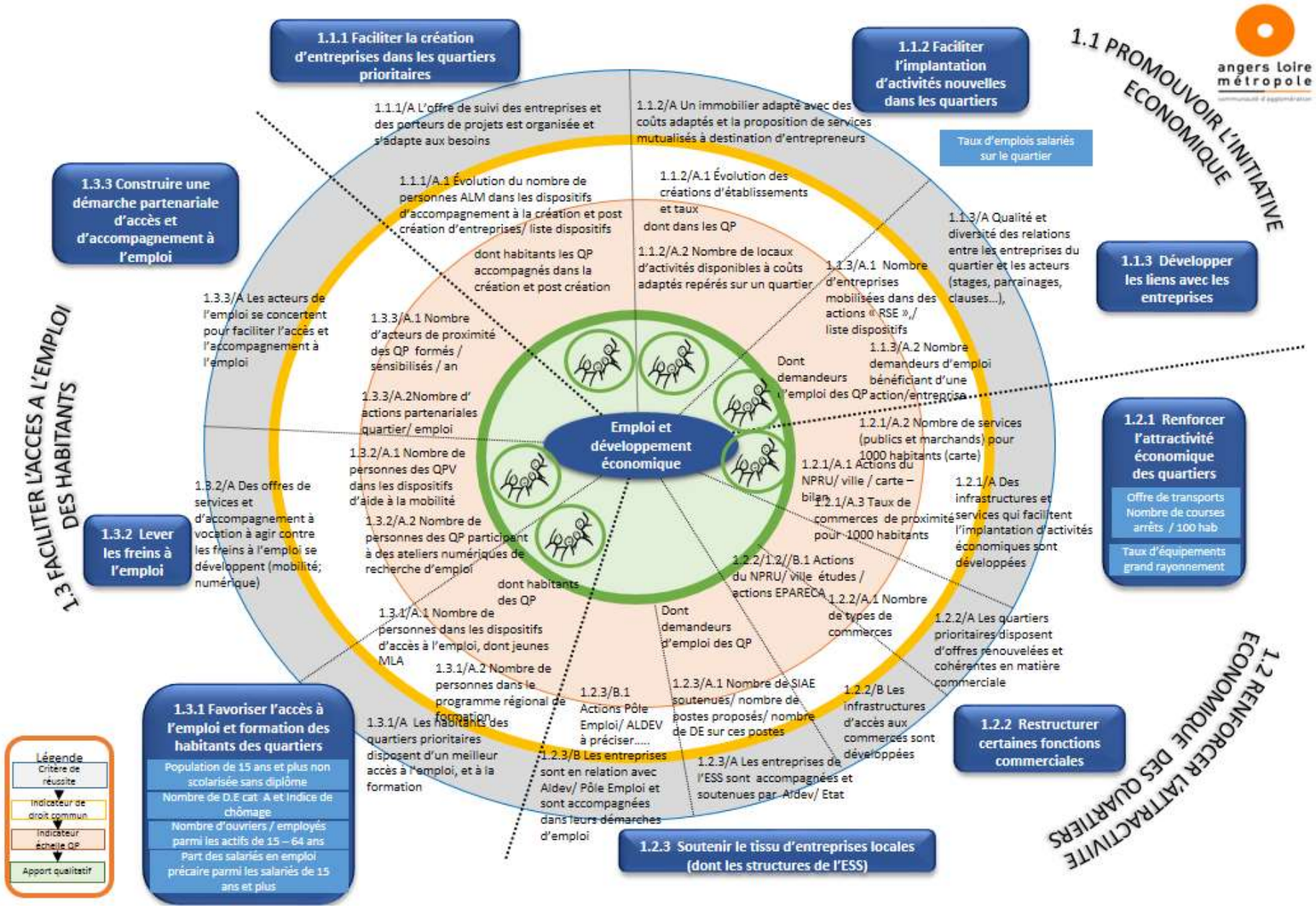

**Un exemple pour mieux comprendre la rosace**

Le contrat de ville a pour objectif de **faciliter l'implantation d'activités nouvelles dans les quartiers**. Nous aurons collectivement facilité l'implantation d'activités nouvelles dans les quartiers si **l'offre de suivi des entreprises et des porteurs de projets est organisée et s'adapte aux besoins**. Pour mesurer ce critère de réussite, on s'appuiera plus particulièrement sur deux indicateurs, à savoir **l'évolution du nombre de personnes ALM dans les dispositifs d'accompagnement à la création et post-création d'entreprises/liste dispositifs** et en particulier **dans les quartiers prioritaires**.

## Le référentiel « Cohésion sociale »

### Orientation stratégique « Réduire les inégalités »

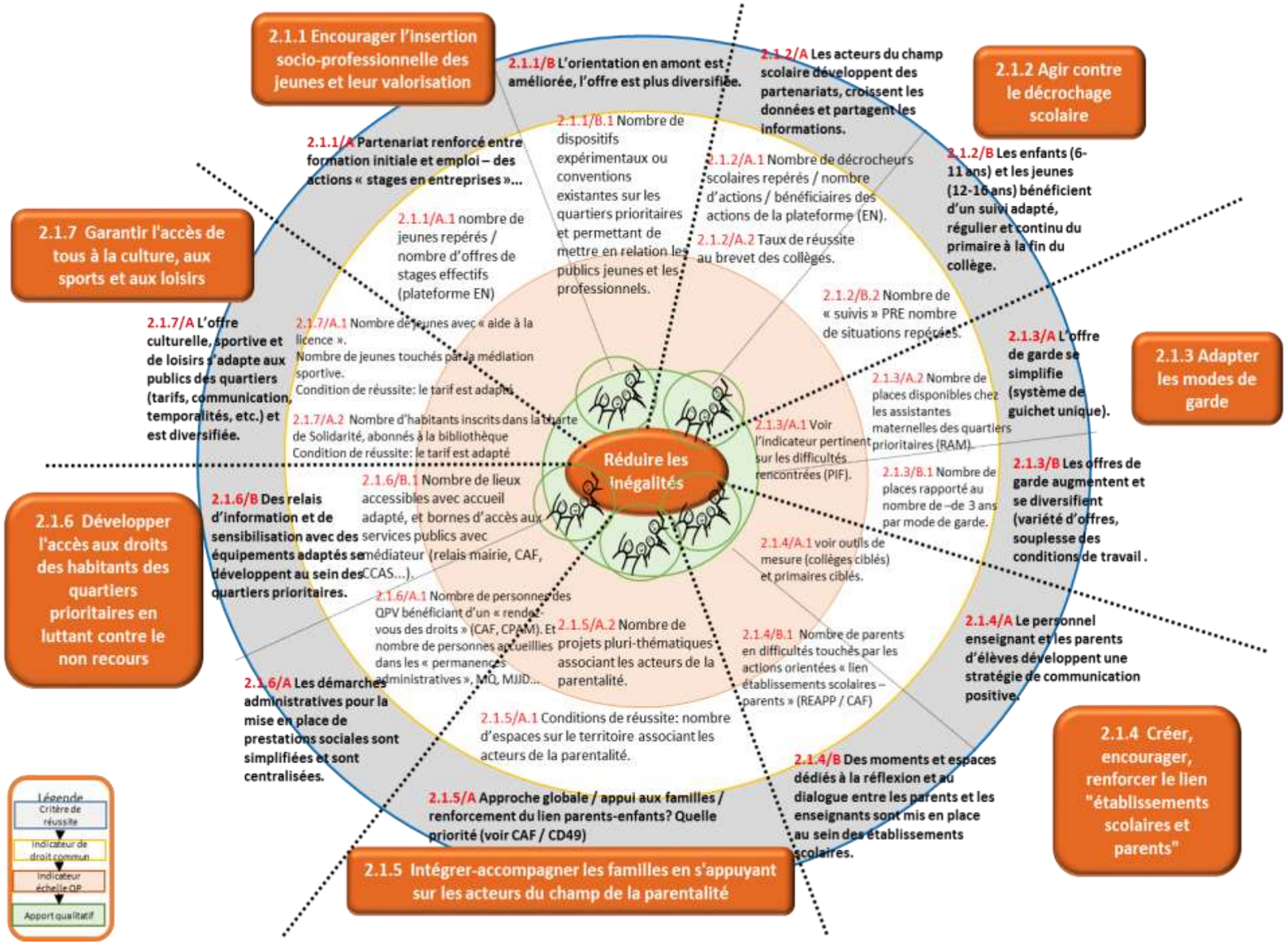

Orientation stratégique « Solidarité entre générations »

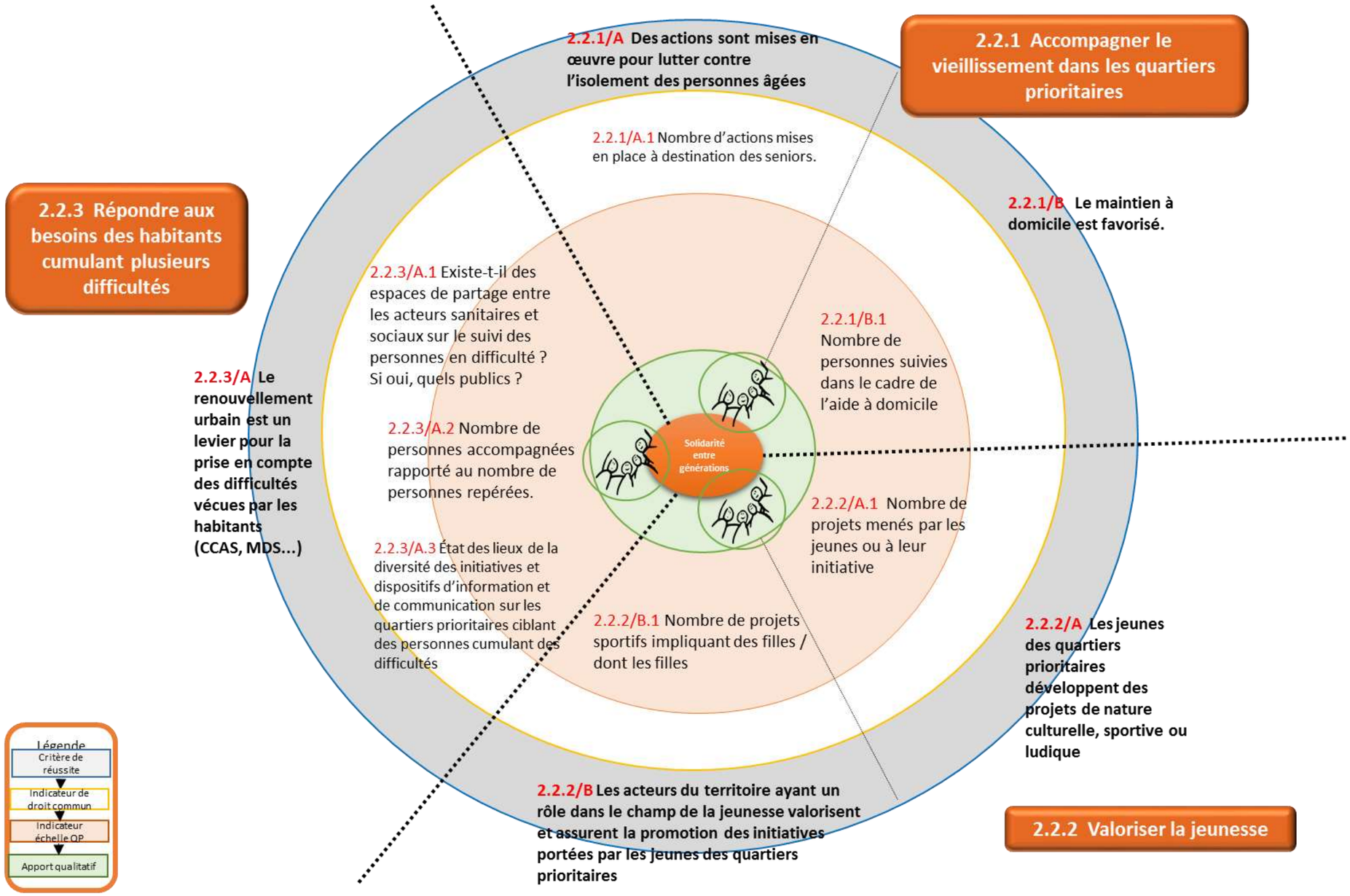

Orientation stratégique « Renforcer le lien social et le vivre ensemble »

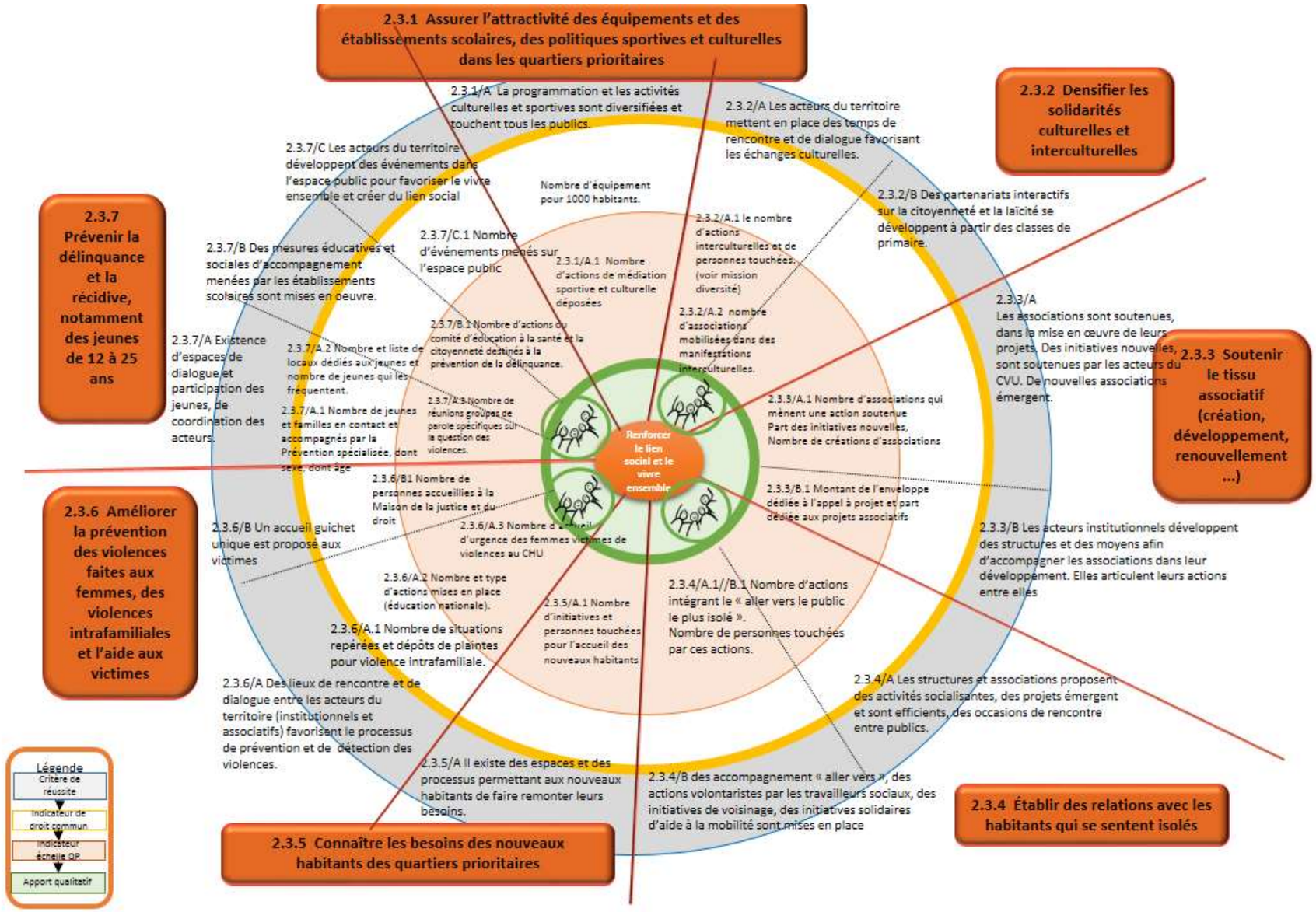

## Le référentiel « Cadre de vie et renouvellement urbain »

### Orientation stratégique « Gestion Urbaine de Proximité

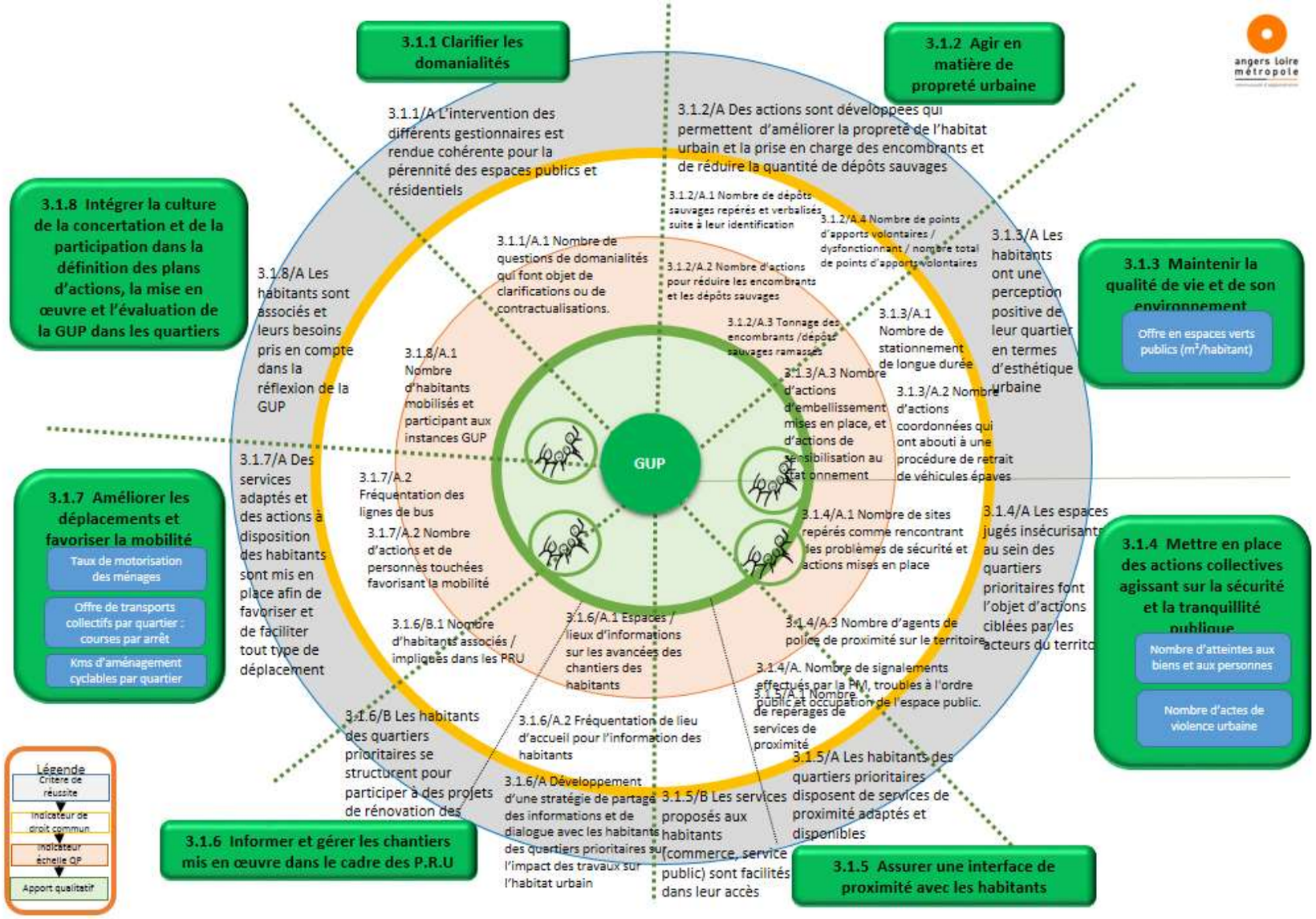

# Focus sur le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) et la politique de peuplement

## Le NPRU s'inscrit dans le contrat de ville avec une gouvernance et un fonctionnement propre

Pour le NPRU, le Règlement Général (RGA) de l'Agence nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) prévoit dans l'article 3 du titre I que « *le porteur de projet doit fixer avec ses partenaires des cibles quantitatives et qualitatives liées aux objectifs prioritaires retenus pour le projet au regard des caractéristiques territoriales différenciées en termes de dynamiques économique, démographique et de marché du logement* ».

## L'élaboration d'un nouveau tableau de bord de suivi des objectifs pluriannuels

Pour ce faire, l'ANRU demande au porteur de projet de compléter obligatoirement, au stade de la convention pluriannuelle, **un tableau de bord de suivi des objectifs prioritaires** retenus pour le projet.

Ce tableau de bord constitue l'un des outils qui composeront le dispositif de contextualisation, suivi et évaluation des projets du NPNRU. Il décline chacun des objectifs incontournables en sous objectifs et propose des indicateurs de mesure.

## Angers, sollicitée pour préfigurer et tester cette démarche innovante

Les villes d'Angers et de Perpignan ont été retenues par l'ANRU pour co-élaborer et tester ce tableau de bord. Ces indicateurs ont été pensés et élaborés à la fois comme indicateurs de suivi, mais aussi comme indicateurs d'évaluation du NPRU.

Aussi, **le référentiel du contrat de ville intègre la démarche portée conjointement avec l'ANRU**. Ci dessous les indicateurs proposés par l'ANRU dans le cadre du « panier d'indicateurs NPNRU » :

| |
|---|
| Le panier d'indicateurs NPNRU mis à disposition par l'Anru<br>pour renseigner le tableau de bord de suivi des objectifs urbains |

| N° indicateur | Indicateur<br>- Nom de l'indicateur<br>- Détail du calcul<br>- sources mobilisées | Ce que l'indicateur contribue à mesurer |
|---|---|---|
| 1 | **Diversité des statuts de logement : nombre de résidences principales dans le quartier**<br>Total de résidences principales du quartier<br>*(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Elargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier |
| 2 | **Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier**<br>Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier<br>*(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Elargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier |
| 3 | **Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier**<br>Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier<br>*(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Elargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier |
| 4 | **Diversité des statuts de logement : part des logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier**<br>Part de logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier<br>*(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Elargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier |
| 5 | **Diversité des statuts de logement : part des logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier**<br>Part de logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier<br>*(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Elargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier |
| 6 | **Equilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération**<br>Part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier<br>*(source : INSEE - Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Contribuer au rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en prenant en compte la tension de marché |
| 7 | **Offre locative abordable dans le quartier**<br>Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI<br>*(source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Contribuer au rééqulibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en maintenant une offre locative abordable et en posant la question de sa concentration dans le quartier |
| 8 | **Répartition de l'offre locative abordable à l'échelle de l'agglomération**<br>Part des logements locatifs sociaux de l'EPCI ayant des loyers inférieurs aux plafonds PLAI présents sur le quartier<br>*(source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Contribuer au rééqulibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en maintenant une offre locative abordable et en posant la question de sa concentration dans le quartier |
| 9 | **Equilibre de l'offre de petits logements à l'échelle de l'agglomération**<br>Part des résidences principales T1 et T2 de l'EPCI présentes dans le quartier<br>*(source: INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Renforcer l'offre structurellement manquante en petits logements |
| 10 | **Equilibre de l'offre de grands logements à l'échelle de l'agglomération**<br>Part des résidences principales T5 et + de l'EPCI présentes dans le quartier<br>*(source: INSEE - Recensement de la Population, agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Renforcer l'offre structurellement manquante en grands logements |
| 11 | **Densité de logements du quartier**<br>Nombre de logements à l'hectare dans le quartier<br>*(source: INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Lutter contre l'étalement urbain, contribuer à la compacité des agglomérations. Permettre d'adapter la densité du quartier en prenant en compte les différentes réalités qu'elle recouvre (espaces bâtis, non bâtis, taille des unités de logement, ...) et contribuer à améliorer l'efficience des services, commerces et transports |
| 12 | **Densité de surface bâtie au sol du quartier**<br>Surface bâtie au sol ramenée à la surface du quartier<br>*(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Lutter contre l'étalement urbain, contribuer à la compacité des agglomérations. Permettre d'adapter la densité du quartier en prenant en comptes les différentes réalités qu'elle recouvre (espaces bâtis, non bâtis, taille des unités de logement, ...) et contribuer à améliorer l'efficience des services, commerces et transports |

| N° indicateur | Indicateur<br>- Nom de l'indicateur<br>- Détail du calcul<br>- sources mobilisées | Ce que l'indicateur contribue à mesurer |
|---|---|---|
| 13 | **Couverture de l'offre commerciale dans le quartier**<br>Nombre de commerces dans le quartier / 100 ménages, pondéré en fonction du type de commerce<br>*(source: Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)* | Proposer une offre commerciale adaptée aux besoins et aux attentes des habitants et usagers |
| 14 | **Diversité de l'offre commerciale dans le quartier**<br>Poids des commerces de première nécessité parmi l'ensemble des commerces du quartier<br>*(source: Epareca - Etat des lieux 2015 pour les quartiers d'intérêt national, données renseignées localement selon la méthode établie par Epareca et l'ANRU pour les quartiers d'intérêt régional et pour le suivi de l'indicateur, agrégation pour l'ensemble des polarités du territoire vécu)* | Proposer une offre commerciale adaptée aux besoins et aux attentes des habitants et usagers |
| 15 | **Offre de services dans le quartier**<br>Nombre de services publics et privés du quartier pour 1000 habitants, pondéré en fonction du type de service<br>*(source: INSEE - Base Permanente des Equipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur |
| 16 | **Offre d'équipements dans le quartier**<br>Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires<br>*(source: INSEE - Base Permanente des Equipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur |
| 17 | **Fonction économique du quartier**<br>Surface de plancher du quartier dédiée à l'activité économique<br>*(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Maintenir ou développer une fonction économique dans le quartier lorsque cela est envisageable |
| 18 | **Desserte du quartier en transports collectifs lourds**<br>Part des logements du quartier situés à moins de 500 m d'un transport collectif lourd (tramway, métro, BHNS)<br>*(source: INSEE - Recensement de la Population (RP), données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)* | Diversifier les modes de transport |
| 19 | **Qualité de la desserte du quartier en transports collectifs**<br>Nombre d'arrêts marqués par les bus, tram, métros au sein du quartier en 24*h*<br>*(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)* | S'assurer que l'offre de transports collectifs soit adaptée aux besoins des habitants, en fréquence et en amplitude horaire |
| 20 | **Consommation énergétique des logements impactés par le projet**<br>Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements impactés par le projet<br>*(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)* | Mesurer la contribution du projet aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'agglomération |
| 21 | **Consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier**<br>**Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements locatifs sociaux du quartier**<br>**(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)** | Améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux du quartier |
| 22 | **Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du quartier**<br>**Part des logements locatifs sociaux du quartier raccordée à une source d'énergie renouvelable**<br>**(source: Répertoire du parc locatif social (RPLS), données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)** | Participer aux objectifs globaux de réduction des gaz à effets de serre du quartier |
| 23 | **Adaptation au changement climatique**<br>**Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier**<br>**(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)** | Contribuer à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur, en lien avec la végétalisation.<br>Contribuer à la réduction du risque d'inondation |

Un tableau de bord est en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération angevine. Il croisera :

- le panier d'indicateurs proposé par l'ANRU,
- des compléments / ajustements travaillés dans le cadre de l'élaboration du référentiel d'évaluation du contrat de ville, afin de prendre au mieux en compte les spécificités locales

Ce tableau de bord sera finalisé en fin d'année 2016. La rosace présentée dans ce document en est une première ébauche.

## L'étude politique de peuplement dans l'optique du référentiel

Par ailleurs, Angers Loire Métropole s'est engagée dans une politique de peuplement en cours d'élaboration, visant à travailler l'équilibre social des territoires et intégrant une charte de relogement, avec des objectifs de relogement et un protocole d'accompagnement des ménages relogés. La démarche d'évaluation est en cours d'élaboration, elle sera menée selon la méthode appliquée au référentiel du contrat de ville.

Orientation stratégique « Politique de peuplement »

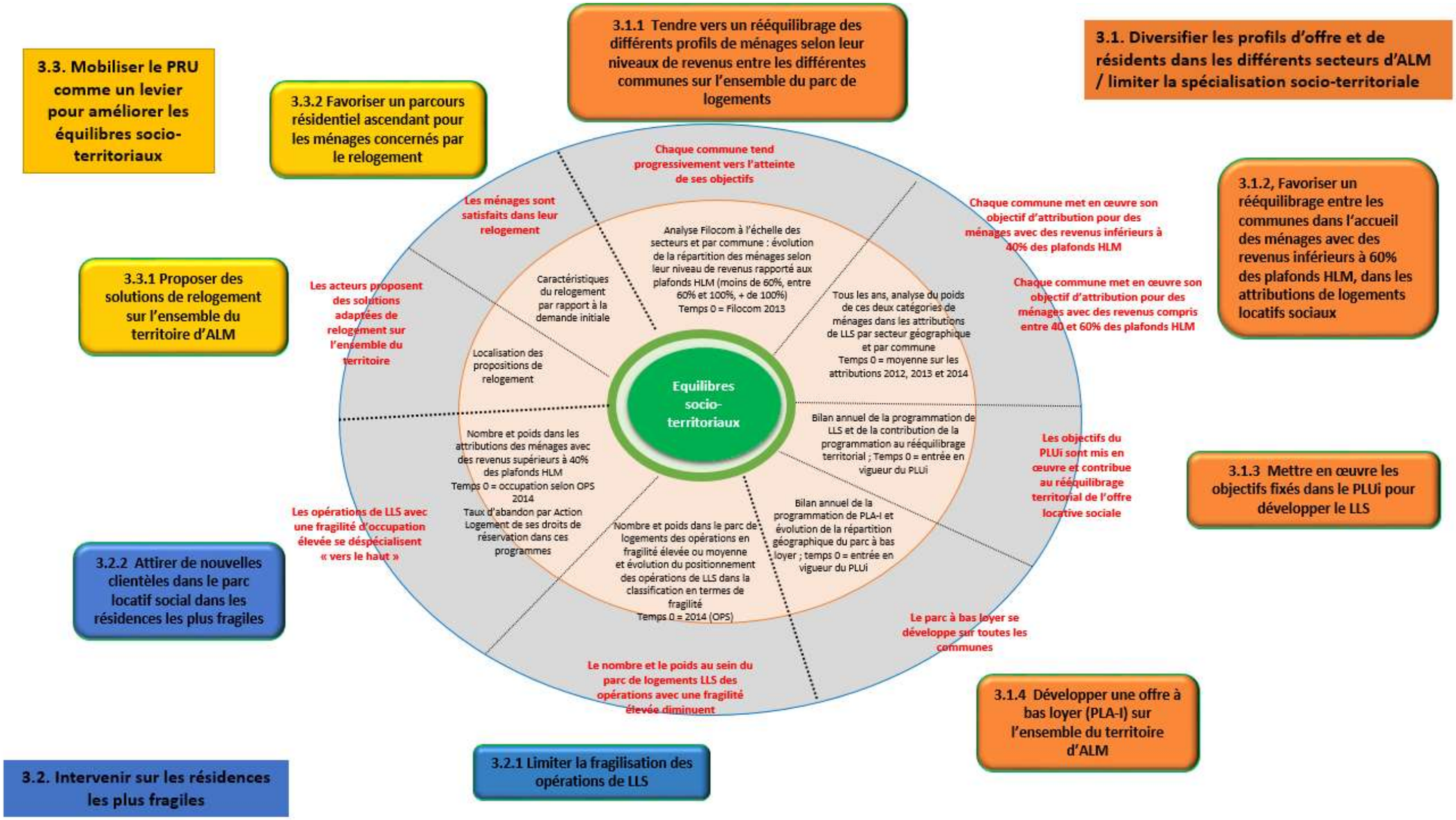

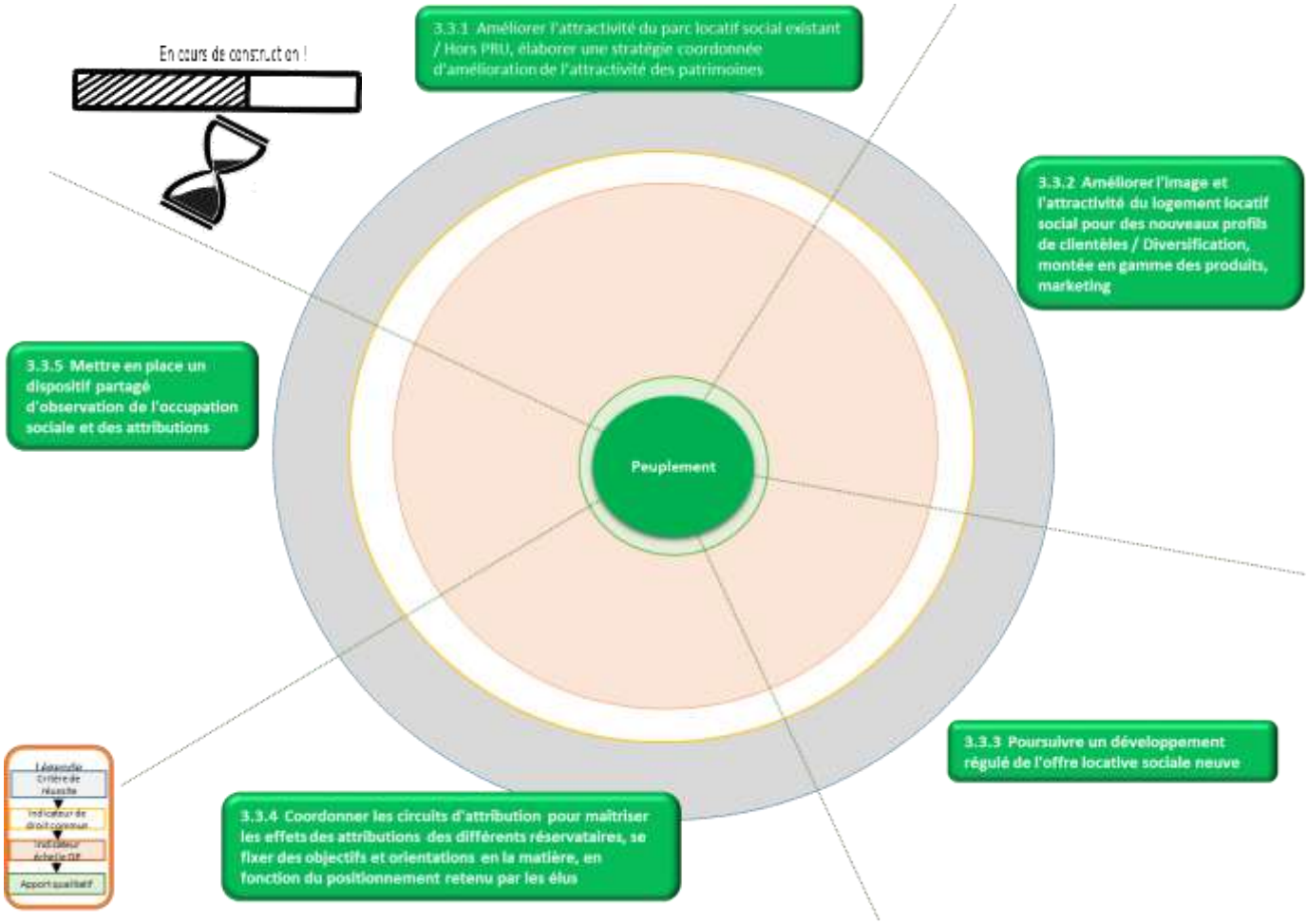


## Orientation stratégique « Politique de peuplement »

En plus des différents objectifs du contrat de ville, l'évaluation portera également sur les axes transversaux centrés sur trois thématiques :

- **La prévention et la lutte contre les discriminations**
- **L'égalité femme/homme**
- **La jeunesse**

Identifiés par les signataires du contrat de ville, ces trois axes transversaux doivent être présents sur **l'ensemble des objectifs des trois piliers** du contrat de ville. De fait, la présente évaluation est amenée à les prendre en considération.

# LA MOBILISATION DU REFERENTIEL

**Les différents temps de l'évaluation** > p.41

**Une évaluation intégrée au contrat de ville** > p.45

**Focus sur les conseils citoyens** > p.47

# Les différentes étapes de l'évaluation

## Une dynamique en 3 temps

**Priorisation et récolte de la donnée**

Pour chacun des 3 piliers du contrat de ville : 1 animateur chargé de coordonner la mise en œuvre du référentiel à l'échelle du pilier + 1 groupe thématique.

Le groupe thématique définit les critères de réussite et indicateurs à renseigner en priorité sur la période, et les modalités de collecte des données.

Les personnes chargées de fournir les données les collectent.

L'animateur qui assure la coordination du référentiel à l'échelle du pilier s'assure de la bonne marche de la collecte, consolide les tableaux de bords, dégage les grandes tendances et pointe les difficultés de récolte de la donnée.

**Analyse**

Une fois la donnée obtenue plusieurs réunions d'analyse partagée sont organisées pour:

- Analyser les données récoltées (à l'aide du tableau Excel, des fiches d'analyses, des rosaces)
- Rentrer davantage dans le détail de ce que peuvent être les suites de l'analyse : conclusions, préconisations (adaptation de l'objectif du contrat de ville, réorientation des objectifs de l'appel à projet annuel par exemple).

Les temps d'analyse partagés s'articuleront en 2 temps :

1) Un temps technique par pilier
2) un temps partenarial par quartier associant les conseils citoyens

**Valorisation de l'analyse : conclusions et préconisations**

A l'issue de chaque temps d'analyse partagé est rédigée une note synthétique reprenant conclusions et préconisations.

A partir de ces éléments, les pilotes de la démarche produisent une note d'analyse globale du référentiel qui irriguera les réflexions engagées dans les différentes instances du contrat de ville et pourra conduire à adapter les moyens d'action du contrat de ville et, tous les 2-3 ans, à ajuster les objectifs stratégiques.

# Les différents temps de l'animation

## 1. Priorisation et récolte de la donnée

La Mission Evaluation, en lien avec la Mission cohésion sociale d'Angers Loire Métropole et le bureau politique de la Ville de la Préfecture, assure l'animation générale du référentiel. Le rôle de ces acteurs consiste à donner le rythme, à assurer la transversalité entre les 3 piliers du contrat de ville, et à coordonner l'animation générale du tableau de bord de suivi.

Pour chacun des 3 piliers du contrat de ville sont identifiés :

- 1 animateur chargé de coordonner la mise en œuvre du référentiel à l'échelle du pilier thématique
- 1 groupe de travail thématique

Le groupe thématique définit les critères de réussite et indicateurs à renseigner en priorité sur la période, et les modalités de collecte des données. Il définit qui fournit la donnée, qui la récolte et propose des sujets nécessitant une évaluation qualitative.

A ce stade de la démarche, une réunion de coordination entre les animateurs des 3 piliers et les personnes assurant le pilotage global du référentiel permet de mettre en cohérence le travail effectué sur les 3 piliers, en transversalité et de valider les sujets pouvant donner lieu à un apport qualitatif des conseils citoyens.
Ce temps de réunion donne lieu à la saisine des conseils citoyens.

Une fois ce travail en transversalité effectué, les personnes chargées de fournir les données en assurent la collecte et renseignent les tableaux de bord.
Le référentiel d'évaluation intègre les données d'observation produites par l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA), ainsi que les éléments du rapport d'activité du contrat de ville produit chaque année.

L'animateur qui assure la coordination du référentiel à l'échelle du pilier s'assure de la bonne marche de la collecte, consolide les tableaux de bords, dégage les grandes tendances et pointe les difficultés de récolte de la donnée.

A l'issue de cette phase de récolte de la donnée, un premier comité technique sera organisé, durant lequel les conseils citoyens pourront participer. Le but de la réunion sera de se concentrer sur la mutualisation des réflexions des groupes restreints et d'y expliquer les choix des indicateurs à étudier.

## 2. L'analyse de la donnée

Une fois achevée, la récolte de la donnée laisse la place à l'analyse des indicateurs sélectionnés. Cette étape se décompose en deux temps distincts :

### ■ Un temps d'analyse partagée par pilier : l'approche thématique

Au sein de chaque pilier, les groupes de travail préexistants se réunissent pour échanger sur les données récoltées. Il s'agit, à l'échelle de chacun des 3 piliers du contrat de ville, de partager la synthèse du recueil des données, de mettre en débat les chiffres, sur la base du tableau d'analyse et de suivi des indicateurs (outils Excel), de les analyser, et de tirer de ce temps d'échange conclusions et préconisations. Ces temps d'analyse partagée incluront en plus de la dimension thématique les 3 axes transversaux susmentionnés : la prévention et la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme et la jeunesse.

### Un temps de travail en transversalité pour croiser les analyses sur les 3 piliers

Les membres du comité technique élargi du contrat de ville se réuniront à ce stade de la démarche pour :

- Partager conclusions et préconisations de chacun des 3 piliers
- Déterminer les données à retenir et à valoriser lors des temps d'analyse par quartier, puis dans le document global produit en fin de cycle
- Assurer la cohérence des approches et analyses entre les différentes thématiques du contrat de ville en termes d'évaluation.

### Un temps d'analyse partagé par quartier : l'approche territoriale

Des temps d'analyse partagés, associant l'ensemble des partenaires du contrat de ville, les porteurs de projet, les acteurs du territoire parmi lesquels les conseils citoyens, seront organisés dans chacun des 8 quartiers prioritaires de l'agglomération.

Ces temps d'analyse thématique et territoriaux auront également vocation à **irriguer l'ensemble des instances des temps d'intelligence collective du contrat de ville et de la politique de la ville**.

## 3. La production / valorisation de la donnée

**Un second comité technique élargi** réunira les acteurs du référentiel pour échanger sur les conclusions et préconisations issues des phases de récolte de données et d'analyse.

**Une note d'analyse** sera élaborée à l'issue du cycle évaluatif. Celle-ci compilera les trois piliers et aura vocation à :

- Analyser la situation et les objectifs de départ
- Comprendre l'évolution des indicateurs
- Analyser de manière qualitative les résultats (enquêtes, discussions…)
- Proposer des ajustements de l'action pour l'année à venir

**Un comité de pilotage** validera le rapport évaluatif, ajustera les moyens à mettre œuvre pour améliorer l'atteinte des objectifs du contrat de ville et pourra, à mi- étape du contrat, ajuster les objectifs stratégiques et opérationnels si nécessaire.

**Récolte de la donnée**

**Groupe restreint par pilier**

- Objectifs : Déterminer par pilier ce qu'on regarde, qui fournit la donnée, qui la récolte, proposition des sujets nécessitant une évaluation qualitative
- Qui :

| Groupe restreint | P1 : Emploi et dév. économique | P2 : Cohésion sociale | P3-1 : NPRU | P3-2 : GUP Angers | P3-3 : GUP Trélazé |
|---|---|---|---|---|---|
| Animateur | Aldev | MCS et bureau politique de la Ville | Direction de projet PRU | MCS | CCAS de Trélazé |

- Temps/ format : 1 réunion par pilier – durée : 2h30

**Réunion de coordination**

- Objectifs : Mise en cohérence, travail de transversalité entre les 3 piliers, valider les sujets pouvant donner lieu à un apport qualitatif des conseils citoyens
- Pilotage : MCS, Etat, Mission évaluation
- Contributeurs : Aldev, Direction de projet PRU, CCAS Trélazé, AURA
- Temps : 2h

**Recueil de la donnée**

- Objectifs : Recueillir les données, formaliser les tableaux de bord, dégager les grandes tendances, pointer les difficultés de récolte de la donnée
- Pilotage : MCS, Etat, Aldev, direction de projet PRU, CCAS de Trélazé
- Contributeurs : AURA + l'ensemble des partenaires ayant à fournir des données, conseils citoyens
- Temps : X mois

**Analyse**

**Temps d'analyse par pilier**

- Objectifs : Partager par pilier la synthèse du recueil de données, analyser la donnée, formuler des préconisations
- Animateurs : MCS, Etat, Aldev, direction de projet PRU, CCAS de Trélazé
- Contributeurs : AURA + membres des groupes retreint
- Temps / Format : : 1 réunion par groupe restreint – durée : 2h30

**Comité technique élargi**

- Objectifs : Quelles données choisit-on de retenir/de valoriser, mise en cohérence, travail de transversalité entre les 3 piliers
- Pilotage : MCS, Etat, Mission évaluation
- Contributeurs : membres du comité technique élargi (soit l'ensemble des signataires du contrat de ville) + AURA
- Temps / Format : : 2h

**Analyse partagée par quartier**

- Objectifs : Partager par quartier la synthèse du recueil de données, analyser la donnée, formuler des préconisations
- Animateurs : MCS, Etat, Mission évaluation, AURA, pôles territoriaux de la Ville d'Angers et le CCAS de Trélazé
- Contributeurs : acteurs et partenaires institutionnels et associatifs du territoire, conseils citoyens
- Temps / Format : 2h par quartier

**Production de l'évaluation**

**Comité technique élargi**

- Objectifs : Produire l'évaluation globale du contrat de ville
- Pilotage : MCS, Etat, Mission évaluation, AURA
- Contributeurs : Les animateurs de chacun des groupes restreints par pilier + les pôles territoriaux de la Ville d'Angers et le CCAS de Trélazé
- Temps / Format : : X mois

# Une évaluation intégrée au contrat de ville

## Une dynamique intégrée dans l'animation du contrat de ville

La démarche d'évaluation vient s'intégrer naturellement dans le processus d'animation du contrat de ville et de son volet NPRU. Cela se traduit par :

- **la mobilisation des instances préexistantes** (il s'agit ici de ne pas ajouter de complexité et de mobiliser les instances déjà opérationnelles) ;
- **un calendrier de travail** réaliste qui se veut **en adéquation** avec les différentes temporalités de la programmation ;
- **la diffusion et la mobilisation de l'analyse produite** dans l'ensemble des instances du contrat de ville.

## L'animation du référentiel : les modalités de gouvernance

**Coordination globale du référentiel**

Mission Evaluation Ville/ALM en lien avec la mission politique de la ville d'ALM et le bureau politique de la ville de la Préfecture

**Groupe restreint emploi et développement économique**

Coordination Aldev

**Groupe restreint cohésion sociale**

Coordination mission politique de la ville d'ALM et le bureau politique de la ville de la Préfecture

**Groupe restreint cadre de vie et renouvellement urbain**

Coordination direction de projet PRU pour le NPRU / Villes pour les 2 dispositifs de GUP

**Comité technique élargi**

**Comité de pilotage du contrat de ville**

## Calendrier de l'évaluation

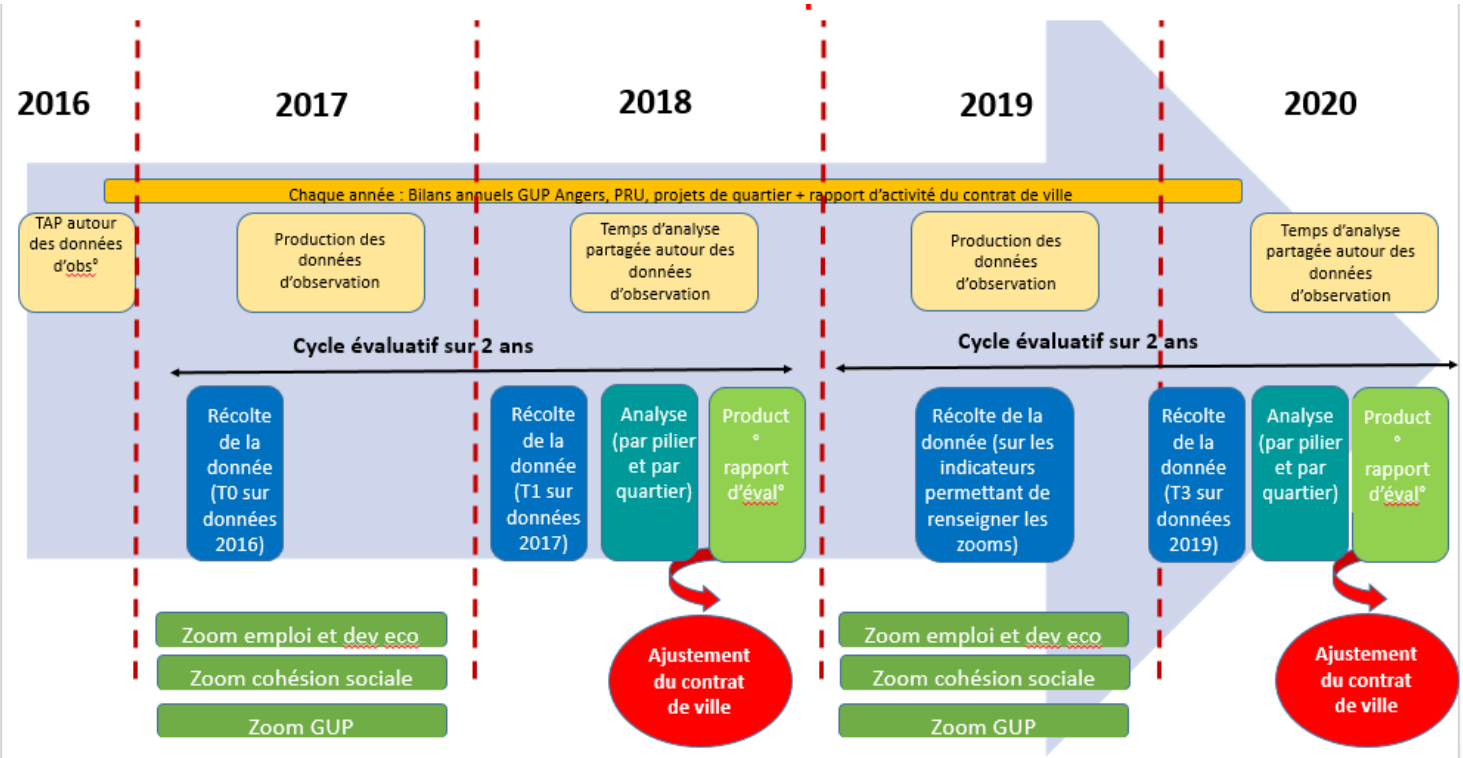

# Focus sur les conseils citoyens

## Les apports des conseils citoyens

Les conseils citoyens ont contribué à la construction du référentiel et seront invités à s'impliquer dans la vie de l'évaluation durant l'ensemble de la mise en œuvre du contrat de ville. Leurs apports pourront être multiples :

**Apporter une Expertise d'usage**

Les membres du conseil citoyen sont experts au sens où ils connaissent bien le quartier où ils vivent ou travaillent

**Porter une parole collective**

Les membres des conseils citoyens sont le relais des habitants des quartiers

**Récolter de l'information**

Les conseils citoyens réaliseront des investigations afin de récolter de la donnée susceptible de remplir les indicateurs. La plus-value des CC sera en termes de collecte et d'apport de données qualitatives

**Donner un Avis personnel / citoyen**

Comme tout citoyen le conseiller citoyen peut être invité à donner son avis personnel

## Etapes de l'évaluation où les conseils citoyens sont impliqués

- Des représentants des conseils citoyens **participent au comité de pilotage contrat de ville**
- **Des ateliers d'analyse partagés** seront organisés au sein de chaque quartier : identifier les avancées des différents objectifs au regard des spécificités de chaque quartier. Les conseils sont invités à y participer.
- Les conseils citoyens seront forces de proposition et/ou seront sollicités par le comité de suivi élargi et par les groupes d'analyse par pilier afin de **récolter de l'information qualitative sur le terrain pour enrichir la qualité de la donnée disponible**.

## Pour appuyer la mission des conseils citoyens

**A Angers : La Mission citoyenne**

Composé d'agents de la ville d'Angers, ils sont en charge de l'accompagnement des conseils citoyens.

*Ils sont les garants de l'implication opérationnelle des conseils en leur apportant l'ensemble des éléments nécessaires (soutien logistique, méthodologie, compréhension des politiques publiques, etc.)*

**A Trélazé, le CCAS** met à disposition du conseil citoyen du temps hebdomadaire de soutien administratif.

**Les délégués du préfet** participent aux côtés des communes à l'accompagnement des conseils pour faciliter leur fonctionnement, autonomisation et leur visibilité

**Sollicitation d'experts**

Les conseils citoyens pourront bénéficier ponctuellement du soutien d'experts thématique ou méthodologique

- *Témoignage lors d'atelier*
- *Partage méthodologique*
- *Partage d'informations et de connaissance*

Pourront notamment être sollicités :

- *L'Agence d'urbanisme de la région Angevine*
- *La mission évaluation d'Angers Loire Métropole*
- *La direction de projet NPRU*

# LA BOITE A OUTILS

**La boîte à outil** > p.51

**Les fiches « indicateur » : exemple** > p.52

**Le tableau d'analyse et de suivi des indicateurs** > p.53

**Des outils à disposition des conseils citoyens** > p.54

**Les temps d'analyse partagée** > p.56

**La rosace chiffrée** > p.59

# LA BOITE A OUTILS

Pour être mobilisé efficacement durant la mise en œuvre du contrat de ville, le référentiel a besoin d'une boîte à outils. Celle-ci se compose des différents éléments énumérés ci-après et présentés sur les pages suivantes. Ces différents outils serviront les différents temps de l'évaluation (récolte des données, analyse partagée, production du rapport d'évaluation)

## Des fiches « indicateurs »

De véritables « boîtes noires » de chaque indicateur proposé, ces fiches permettent à toute personne souhaitant « aller plus loin » de comprendre le fondement de l'indicateur, qui a la donnée, ses caractéristiques et fiabilité ...

## Un tableau d'analyse et de suivi des indicateurs

Il s'agit de l'outil de travail à disposition des pilotes du dispositif permettant de croiser les données, de comprendre leur évolution dans le temps mais également de croiser les informations à différentes échelles.

## Une fiche d'analyse des objectifs opérationnels

Une fois la donnée produite et partagée, plusieurs éléments restent encore à approfondir. Il faut la partager, l'analyser collectivement, débattre, échanger sur ce qu'elle montre, renseigne et met en exergue.

C'est pourquoi une grille de prise de note des temps d'analyse partagée est proposée pour permettre de formaliser conclusions et préconisations de ces temps d'échange.

## Un dispositif de mobilisation des conseils citoyens

Au regard de la spécificité de la plus-value apportée par les conseils citoyens, il est nécessaire de définir des règles de mobilisation claires permettant de préciser le rôle de chacun.

## La rosace chiffrée

Telle une carte qui mobiliserait différents types de filtres, la représentation sous forme de rosace des différents piliers et axes du contrat de ville permet aux utilisateurs du référentiel de donner à voir très rapidement les données et analyses

# Les fiches indicateurs : Exemple (le corpus complet est disponible en annexe) :

| 1.1.1 Faciliter la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires |
|---|
| **Exemple d'actions (contrat de ville) :**<br>Appuyer la création d'activités par un accompagnement adapté en identifiant les chaînons manquants dans les dispositifs d'aide à la création d'entreprise existant<br>Sécuriser le parcours du créateur en renforçant le suivi post-création |

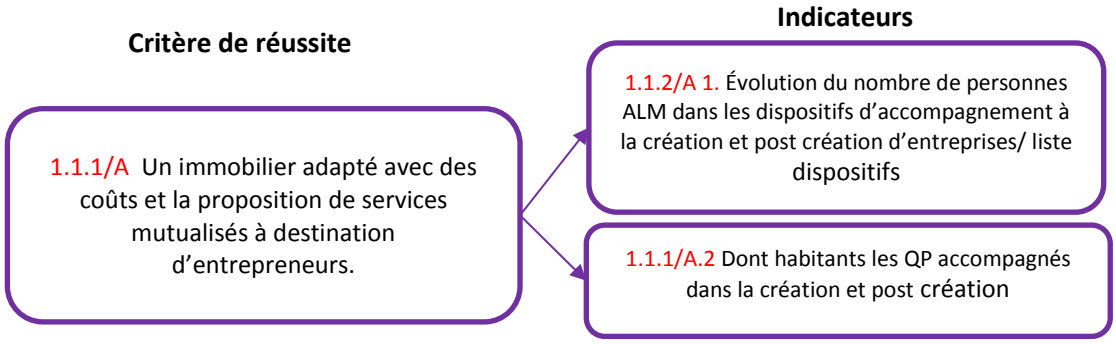


| Indicateur 1.1.1/A.1 | Évolution du nombre de personnes ALM dans les dispositifs d'accompagnement à la création et post création d'entreprises/ liste dispositifs |
|---|---|
| **Fournisseur(s) :** | *Les acteurs en possession de la donnée brute*<br>ALDEV, Pôle emploi, État, Région, |
| **Source(s) :** | *L'origine de la donnée*<br>BGE, ADIE, FONDES, MCTE (Maison de la création et de la transmission d'entreprise), CDP49, État pour NACRE, etc. |
| **Qualité :** | *Retour critique sur la donnée, limites, points de vigilances*<br>Instabilité de l'indicateur (relatif aux dispositifs en cours) |
| **Fréquence :** | *Fréquence de renouvellement de la donnée*<br>Annuelle |
| **Renseignements :** | Nombre d'habitants dans des dispositifs d'aide à la création et post-création d'entreprises (dont des quartiers prioritaires) |
| **Territoire :** | *Echelle de la donnée*<br>QPV |
| **Territoire de comparaison :** | ALM |
| **Axes transversaux :** | *Identification d'un focus porté sur l'un des 3 axes transversaux*<br>Non |
| **Commentaire** | *Des informations qualitatives sur l'indicateur afin de maitriser la donnée et sa mobilisation*<br>Importance de faire un ratio entre **nombre de personnes totales suivies** et **nombre de places disponibles** (sinon, l'indicateur peut ne signifier qu'une baisse du nombre des actions) |
| **Mode de recueil** | *Les modalités de recueil* |
| **Type d'indicateur (contexte, réalisation, résultat, impact, etc.)** | *Caractérisation de l'indicateur*<br>Indicateur de résultat |

# Le tableau d'analyse et de suivi des indicateurs

## Un outil indispensable…

L'ensemble des données de suivi des indicateurs sélectionnés dans le cadre du référentiel sont regroupées au sein d'un outil Excel de traitement de la donnée.

## A disposition des animateurs

Cet outil n'a pas vocation à être mobilisé par l'ensemble des acteurs, ni à être diffusé. Il s'agit d'un outil d'analyse à disposition de l'animateur global et des animateurs de chacun des trois piliers.
Les animateurs vont mobiliser cet outil pour suivre la donnée récoltée et être en mesure de proposer des données et analyses à mettre en débat lors des différents temps de travail.

## Ce que permet le tableau

- L'évolution dans le temps des indicateurs ;
- Le traitement de l'indicateur à différentes échelle pour être en mesure de connaitre le ratio entre la situation à l'échelle d'Angers Loire Métropole et celle à l'échelle des quartiers prioritaires ;
- Des focus sur les axes transversaux : lorsque le suivi des objectif le justifieront et que la qualité des données le permettra, des analyses au regard des objectifs transversaux pourront être réalisés ;
- Lorsque les indicateurs font appel à plusieurs actions, dispositifs, sites...., ceux-ci sont listés dans un tableau qui permet de rassembler les données

## Présentation du tableau

Une extraction de l'outil Excel est présentée ci-dessous :

| | | Caractérisation des indicateurs | | | | | | Evolution des indicateurs dans le temps | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indicateur | Echelle territoriale | Nature de l'indicateur | Périodicité de l'obtention de la donnée | Approche qualitative Conseils citoyens? | Si OUI, préciser quel(s) outil(s) mobilisé(s) (Si NON, indiquer NON) | Axe(s) transversal (saux) ? | Regard historique / variations antérieures | T0 (temps de référence) | Ratio CONTRAT DE VILLE / ALM | T1 : | Variation | Ratio CONTRAT DE VILLE / ALM |
| 2.3.7/B.1. Nombre d'actions du comité d'éducation à la santé et la citoyenneté destinés à la prévention de la délinquance | | | | | | | | | | | | |

# Des outils à  disposition des conseils citoyens

Les conseils citoyens, comme les autres partenaires du contrat de ville, pourront s'investir activement dans la collecte de la donnée, qui va venir nourrir les informations nécessaires à l'analyse des objectifs opérationnels. Les conseils citoyens sont attendus pour **enrichir de manière qualitative le référentiel**.

## Enrichir qualitativement le référentiel en mobilisant les conseils citoyens

Parce qu'ils disposent d'une connaissance fine de leurs quartiers et des enjeux qui leur sont inhérents, **les conseils citoyens pourront  enrichir qualitativement le référentiel**. Leur capacité à se mobiliser sur une mission leur permettra d'intervenir afin de répondre à un enjeu fort du contrat de ville et de toute démarche d'évaluation : mettre en place des processus permettant d'obtenir davantage d'informations qualitatives.
A l'issue d'une formation synthétique sur la sensibilisation au principe de référentiel d'évaluation et au contrat de ville puis d'un temps de réflexion sur les objectifs prioritaires à traiter, les conseils citoyens ont déjà identifié six objectifs qu'ils souhaitent voir travailler plus particulièrement dans le cadre de l'évaluation.

- Pilier « Emploi et développement économique » - « Promouvoir l'initiative économique » : **Faciliter l'implantation d'activités nouvelles dans les quartiers**
- Pilier « Cohésion sociale » - « Lutter contre les inégalités » : **Encourager l'insertion socio-professionnelle des jeunes et leur valorisation** ; **Agir contre le décrochage scolaire** ; **Développer l'accès aux droits pour les habitants des quartiers prioritaires en luttant contre le non-recours**
- Pilier « Cohésion sociale » - « Agir sur les solidarités entre les générations » : **Accompagner le vieillissement dans les quartiers prioritaires**
- Pilier « Cohésion sociale » - « Renforcer le lien social et le vivre-ensemble » : **Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes**

Les conseils seront accompagnés afin de mobiliser des outils de récolte de données sur le terrain et d'ainsi apporter une dimension qualitative indispensable à l'évaluation du contrat de ville.

## Avec quels outils seront-ils susceptibles d'intervenir ?

**Elaboration et passation de Questionnaires**

**Diagnostic en Marchant**

**Focus group / Atelier débat**

**Audition de professionnels / experts**

**Réalisation d'investigations**

## Comment les conseils citoyens seront-ils mobilisés ?

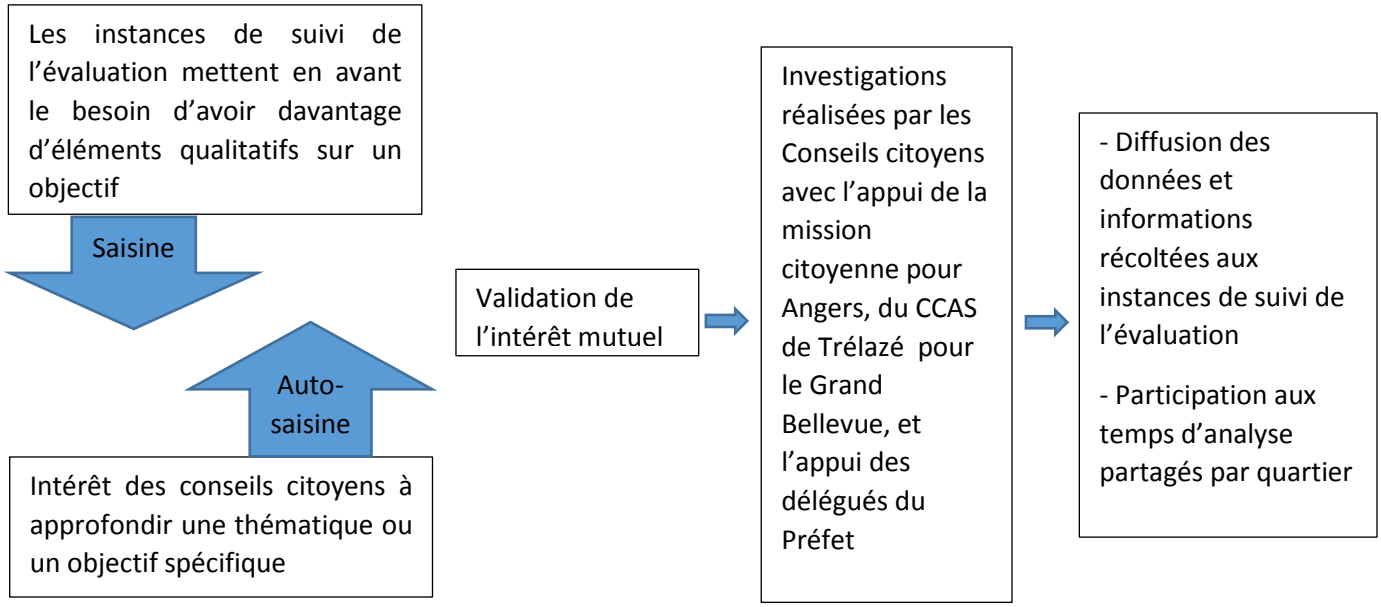

# Les temps d'analyse partagée

## Rappel des objectifs de l'analyse partagée

- Mettre les acteurs en capacité d'échanger et d'analyser les enseignements des indicateurs sélectionnés dans la cadre du référentiel ;
- Réfléchir sur l'avancée des objectifs du contrat de ville ;
- Permettre de faire le lien entre les différents piliers et avec les objectifs transversaux
- Permettre des ajustements des objectifs opérationnels ainsi que des actions à mettre en place
- S'articuler avec l'observation, le rapport d'activité annuel du CONTRAT DE VILLE et d'autres outils de l'évaluation existants
- Prendre en compte deux dimensions des temps d'analyse partagés : **approche territoriale** (temps d'analyse par quartier) et **thématique** (temps d'analyse par pilier)

## L'organisation de ces temps

### La mobilisation des groupes de travail par pilier du contrat de ville

Les groupes de travail par pilier, existant déjà dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville, seront réunis.

### Des règles simples

- Des réunions ne dépassant pas 2 heures ;
- l'animation est réalisée par un ou plusieurs animateurs de chacun des 3 piliers en charge de la mobilisation du référentiel
- Les analyses réalisées sont remontées au comité technique élargi, instance de suivi du référentiel.

## Le déroulement de la réunion

### Premier temps : « problématisation de la réunion »

- Il s'agit de déterminer les thématiques et objectifs qui seront traités durant la réunion
- Il s'agit également de bien se mettre d'accord sur les attendus de la réunion (A quoi devons-nous aboutir à la fin de la réunion ?)

***Les thématiques traitées lors de ces réunions se feront au regard :***

- Des impératifs / priorités de l'année
- Sur proposition de l'animateur (qui a une vision d'ensemble des attentes de chacun et devra se placer en régulateur)

## Second temps : l'analyse

*Document à disposition des participants*

- Les rosaces utilisées à la fois comme des cartes d'analyse (logiques de filtres selon l'information qui veut être mise en avant) mais également comme un support d'animation ;
- Une fiche d'analyse fournie à chaque participant (cf. document proposé).

*Méthode*

- Les acteurs en charge de l'animation du pilier auront mobilisé l'outil rosace ;
- Les objectifs sélectionnés sont traités par le groupe à l'aide de la fiche d'analyse présentée à la page suivante ;
- Possibilité de fonctionner en sous-groupes puis de de se rassembler pour capitaliser ;
- La capitalisation se fait à l'aide des fiches remplies en direct par un participant

# L'impératif de connaître le rôle de chacun

Les groupes de travail par pilier mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville seront réunis.

**Avant la réunion**

| l'Animation pilier | Les participants |
|---|---|
| Invitation avec la réunion<br>Construction de l'ordre du jour<br>envoi de documents | Prise de connaissance des documents en amont de la réunion |

**Après la réunion**

| l'Animation pilier | Les participants |
|---|---|
| *Production du compte-rendu de la réunion*<br>*+ Mise à jour des fiches indicatrices*<br>Capitalisation des fiches analyses | Repartent avec une vision fine de ce qu'ils ont à faire et des échéances |

# La fiche d'analyse partagée

La fiche présentée ci-dessous est un outil d'animation à destination des participants des différents temps d'analyse pilier.

Ce canevas de questionnements permet aux participants de se poser les bonnes questions afin de faciliter les temps d'analyses et de formaliser les conclusions et préconisations.

**1. Faciliter la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires**

**Rappel des critères de réussite**

**2/ Que nous disent les chiffres?**

**3. Faut-il aller plus loin et Comment ?**

*Croiser avec outre étude?*
*Porter un focus transversal ?*
*Solliciter une approche qualitative du sujet?*
*Changer le périmètre de l'analyse*

**4/ Utilisation de l'analyse**

***A qui apporter l'anlayse?***
- *Uniquement dans le cadre de l'analyse globale du référentie*
- *Groupe de travail ...X*
- *Élu*
- *...*

**la suite ?**

**La poursuite de l'objectif**

- ❑ Objectif à poursuivre
- ❑ Objectif à réajuster

En cas de réajustement, le qualifier

Commentaire :

**Les actions pour remplir l'objectif**

- ❑ proposition de nouveaux types d'actions : précisions

# La rosace chiffrée

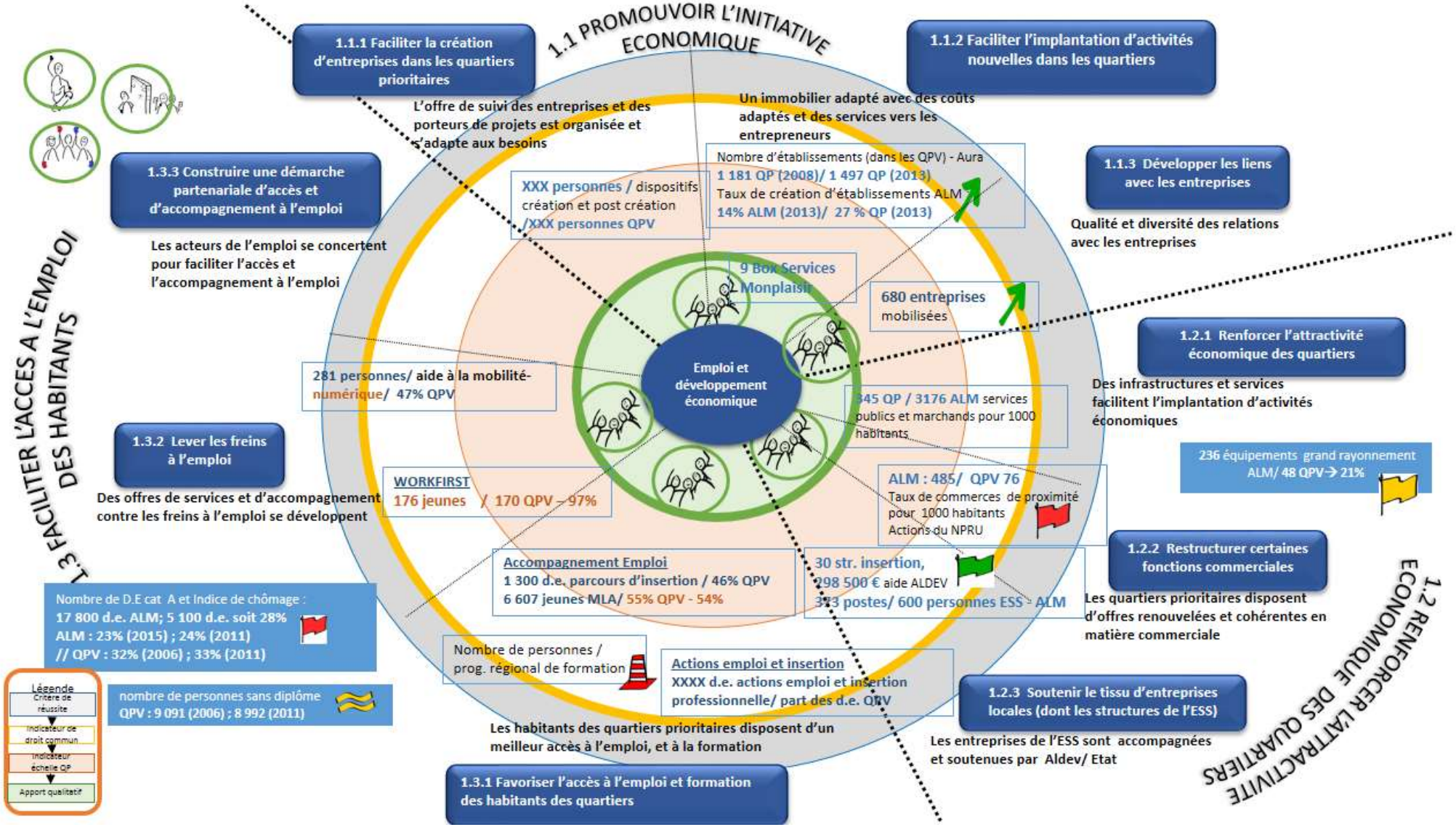

## Une carte interactive des tendances

Comme expliqué préalablement, la rosace chiffrée constitue une véritable carte. Mobilisant une série de filtres, elle caractérise un des trois piliers du contrat de ville, permettant sa prise en main rapide et intuitive. L'exemple affiché ci-dessus constitue un outil d'animation idéal pour visualiser rapidement l'évolution des indicateurs.

Afin de se saisir aisément de la rosace chiffrée, une « banque de pictogrammes » se trouve ci-dessous pour résumer l'ensemble des différentes icônes utilisées au sein des rosaces.

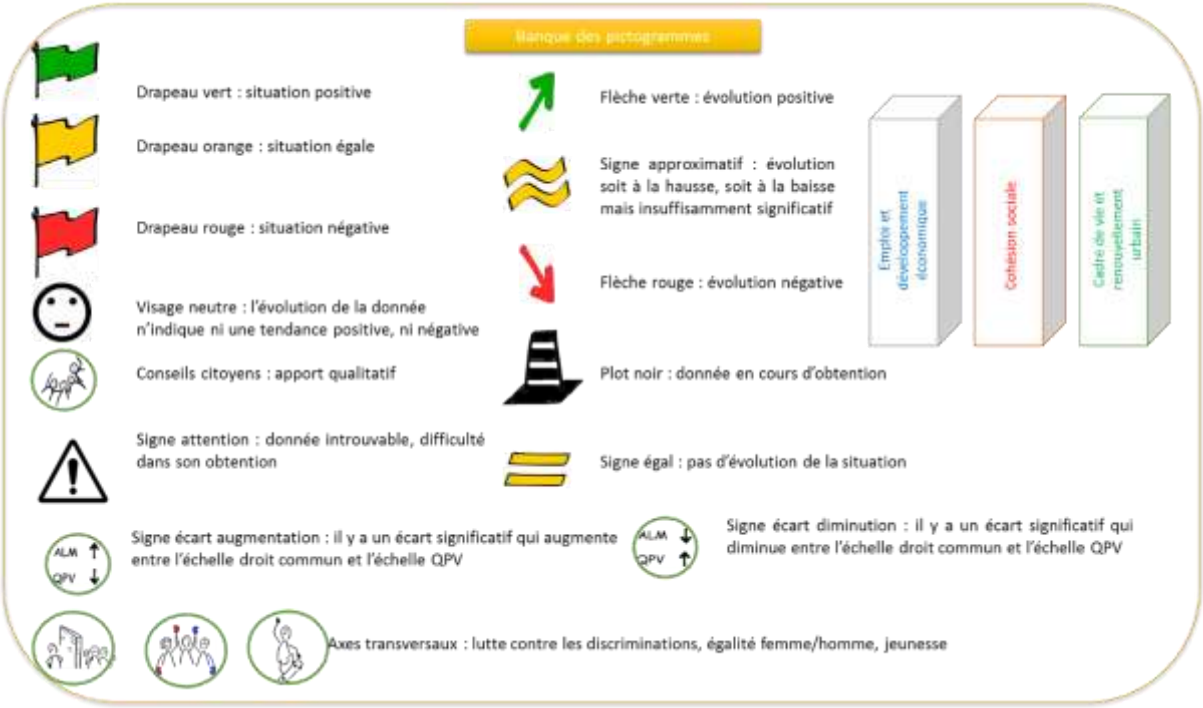

ExtraCité

www.extracite.coop
Coopérative de conseil

LaGrappe, 75 rue Léon Gambetta
59000 LILLE +33 (0)3 20 01 00 41
Métro République (Ligne 1)